



QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE

Århus (Danemark)
23 - 25 juin 1998

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

Établi par le secrétariat de la CEE
en coopération avec le pays hôte



NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RAPPORT DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
"UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"
ÅRHUS (DANEMARK)
(23-25 juin 1998)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION	4
<u>Chapitre</u>	
I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE	4
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
III. L'ENVIRONNEMENT DE L'EUROPE : DEUXIÈME ÉVALUATION	5
IV. NOUVEAUX DÉFIS ET PRIORITÉS DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE EUROPE EN MUTATION : LES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PAYS EN TRANSITION, EN PARTICULIER DANS LES ÉTATS NOUVELLEMENT INDÉPENDANTS, DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
V. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	7
VI. LES ENTREPRISES ET L'ENVIRONNEMENT	8
VII. SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, CONSACRÉE À L'ADOPTION ET À LA SIGNATURE DES PROTOCOLES SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS ET SUR LES MÉTAUX LOURDS	8
VIII. STRATÉGIE PANEUROPÉENNE VISANT À ÉLIMINER PROGRESSIVEMENT L'ESSENCE AU PLOMB	9
IX. RÉUNION INDÉPENDANTE DES ONG : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
X. ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	11
XI. CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	11
XII. SUIVI DE LA STRATÉGIE PANEUROPÉENNE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE	12
XIII. L'AVENIR DU PROCESSUS "UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"	12
XIV. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE	13
XV. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. LISTE DES PARTICIPANTS	14
II. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE	40
III. SIGNATAIRES DES PROTOCOLES À LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIFS AUX MÉTAUX LOURDS ET AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS	61
IV. DÉCLARATION SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS	62
V. DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	63
VI. RÉOLUTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	67
VII. SIGNATAIRES DE LA CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	70
VIII. DÉCLARATIONS FAITES LORS DE LA CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	71
IX. RÉOLUTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE	75

RÉSUMÉ

La quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" a eu lieu à Århus (Danemark) du 23 au 25 juin 1998. Cinquante-deux pays membres de la CEE étaient représentés. Les ministres et chefs de délégation ont adopté la Déclaration ministérielle.

Le rapport intitulé "L'environnement de l'Europe : deuxième évaluation", passant en revue les principaux sujets de satisfaction et de préoccupation liés à l'état de l'environnement européen, a permis de poser un certain nombre de jalons. Sur la base du constat ainsi présenté, les ministres ont décidé, dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe", de renforcer l'appui fourni aux États nouvellement indépendants et aux pays d'Europe centrale et orientale qui ne sont pas visés par la procédure d'adhésion à l'Union européenne.

La Conférence ministérielle a adopté la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, qui a été signée par les représentants de 35 pays et de la Communauté européenne. Les ministres ont également adopté la résolution sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Une réunion indépendante d'ONG sur le renforcement de la démocratie participative pour un développement durable s'est tenue dans le cadre de la Conférence.

Deux nouveaux Protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants, ont été adoptés et signés par 33 pays et par la Communauté européenne. Les ministres ont également adopté la Déclaration ministérielle sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. La Déclaration sur les polluants organiques persistants a été approuvée par les représentants de 18 pays et de la Communauté européenne.

Les ministres ont approuvé la Stratégie paneuropéenne visant à éliminer progressivement l'essence au plomb. En outre, 32 pays ont signé la Déclaration sur l'élimination progressive du plomb dans l'essence.

Les ministres ont approuvé la résolution sur la diversité biologique et paysagère et sont convenus de renforcer le processus consistant à intégrer les objectifs relatifs à la sauvegarde de la diversité biologique et des sites dans les politiques sectorielles.

Le financement des activités relatives à l'environnement a été considéré comme un des principaux défis restant à relever. Les ministres sont convenus de faciliter et de soutenir l'application d'un mode de gestion écologique effectif dans les entreprises et ont confirmé leur volonté d'établir un dialogue avec les milieux industriels sur des bases plus régulières. Ils ont également approuvé la Déclaration de principe sur l'efficacité énergétique et ont favorablement accueilli les Directives sur les économies d'énergie en Europe.

Les ministres ont décidé enfin que le processus "Un environnement pour l'Europe" serait poursuivi suivant les mêmes dispositions institutionnelles et que la prochaine conférence ministérielle aurait lieu en 2002, de préférence dans un État nouvellement indépendant. Ils sont convenus que la décision concernant le pays d'accueil serait prise à la fin de 1998.

Introduction

1. La quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" s'est tenue du 23 au 25 juin 1998 à Århus (Danemark), à l'invitation du Gouvernement danois.

2. Des ministres et des représentants de 52 pays membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ont participé à la Conférence. Des représentants de la Communauté européenne y ont également pris part. Plus de 70 organismes intergouvernementaux internationaux et organisations non gouvernementales étaient représentés. La liste des participants figure à l'annexe I ci-dessous.

I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

3. Le Ministre danois de l'environnement et de l'énergie, M. Svend Auken, a ouvert la Conférence en souhaitant la bienvenue à tous les participants.

4. Dans sa déclaration liminaire, il a rappelé les réalisations les plus importantes du processus "Un environnement pour l'Europe" et a fait état des principales questions se posant actuellement en Europe dans le domaine de l'environnement. Il a constaté que les problèmes écologiques auxquels se heurtaient les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants ne cessaient de se différencier. Pour éviter de nouvelles divisions en Europe, il convenait de consacrer une plus grande attention et des ressources accrues aux États nouvellement indépendants. "Il s'agit non pas de l'arrière-cour de l'Europe mais de l'entrée jardin, d'où vient le soleil", a-t-il dit. Il a également souligné l'importance des résultats attendus de la Conférence d'Århus pour l'environnement de l'Europe, parmi lesquels l'adoption de deux nouveaux protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et, en particulier, l'adoption de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

5. M. Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, a transmis aux participants un message de M. K. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans son message, le Secrétaire général rendait hommage à M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Danemark, et à M. Svend Auken pour le rôle qu'ils avaient joué en rendant cette réunion possible. Il soulignait que la plupart des menaces pesant sur l'environnement s'exerçaient indépendamment des frontières et que des efforts devaient être déployés au niveau international pour y remédier. Les résultats tangibles obtenus dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe" pouvaient à cet égard servir d'exemple à d'autres régions. Selon les mots du Secrétaire général, la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, soumise pour adoption à Århus, constituait "un jalon déterminant pour l'amélioration de la transparence et des possibilités de participation dans le domaine de l'environnement. Elle contribuera à mettre un terme à la confidentialité des questions écologiques, à promouvoir la démocratie et à protéger le droit qui revient à chacun de vivre dans un milieu salubre". Le Secrétaire général constatait enfin que les organisations gouvernementales s'étaient fortement impliquées dans la Conférence et ses préparatifs.

7. M. Berthelot, quant à lui, a souligné le caractère paneuropéen du processus "Un environnement pour l'Europe" et, en particulier, du Programme écologique pour l'Europe, un des éléments de ce processus. Le Programme et les activités connexes avaient pour objet de répondre aux défis recensés dans les rapports sur l'état de l'environnement dans la région. Le Secrétaire exécutif a également mentionné les résultats positifs du programme de la CEE visant à examiner les performances environnementales de certains pays en transition, ainsi que la contribution de la Commission au développement du droit international de l'environnement.

8. Il a été donné lecture d'un message de M. V. Havel, Président de la République tchèque, dans lequel celui-ci rappelait que le processus "Un environnement pour l'Europe" avait pris naissance en 1991 à la Conférence de Dobříš, dans l'ex-Tchécoslovaquie, et avait été mis en route par l'ancien ministre tchécoslovaque de l'environnement, M. J. Vavroušek, décédé depuis lors. Au sujet de la conduite à tenir à l'égard de l'environnement, M. Havel faisait observer : "Il revient à chacun d'entre nous de déterminer comment assumer notre part de la responsabilité universelle collective, comment dominer l'orgueil de notre mode de pensée et accepter l'humilité de l'existence et de l'ordre qui en découle, et comment défendre nos actes devant nos petits-enfants".

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. La Conférence a adopté l'ordre du jour présenté par le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, figurant dans le document ECE/CEP/40.

III. L'ENVIRONNEMENT DE L'EUROPE : DEUXIÈME ÉVALUATION

10. M. M. Meacher, Ministre de l'environnement du Royaume-Uni, a présidé la première séance dont l'objet était de définir le cadre des travaux de la Conférence. Dans son discours d'orientation, M. D. Jiménez-Beltrán, Directeur de l'Agence européenne pour l'environnement, a présenté le rapport intitulé "L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation", analysant la situation actuelle, les grandes tendances et les principaux sujets de satisfaction et de préoccupation concernant l'environnement européen. M. K. Toepfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a fait part de ses réactions personnelles devant cet exposé.

11. Compte tenu de cette évaluation et de sa principale conclusion selon laquelle, dans l'ensemble, la qualité de l'environnement en Europe ne s'est pas améliorée, les ministres ont constaté que de nouvelles mesures devaient être prises, s'agissant en particulier des transports, de l'agriculture, de l'énergie, des produits chimiques, des eaux, de la dégradation des sols et de la diversité biologique.

12. Les ministres ont décidé d'inviter l'Agence européenne pour l'environnement à mettre régulièrement à jour les renseignements sur l'environnement de l'Europe et à les leur présenter à la prochaine réunion "Un environnement pour l'Europe". À cet égard, une coopération devait être maintenue entre tous les gouvernements, organisations et réseaux d'information et d'observation existants.

IV. NOUVEAUX DÉFIS ET PRIORITÉS DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE EUROPE EN MUTATION : LES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PAYS EN TRANSITION, EN PARTICULIER DANS LES ÉTATS NOUVELLEMENT INDÉPENDANTS, DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

13. M. A. Capcelea, Ministre de l'environnement de la République de Moldova, a présidé cette séance et M. P. Haavisto, Ministre de l'environnement de la Finlande, a assumé les fonctions de vice-président. Des discours d'orientation ont été prononcés par les intervenants ci-après : Mme R. Bjerregaard, Commissaire à l'environnement de la Commission européenne; Mme J. Waller-Hunter, Directrice de la Direction de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques; M. S. Daukeev, Ministre de l'écologie et des ressources naturelles du Kazakhstan; M. P. Gantar, Ministre de l'environnement de la Slovénie; et M. T. Kyshtobaev, Vice-Ministre de l'environnement du Kirghizistan.

14. Vu la nécessité de susciter une impulsion permettant de répondre aux problèmes environnementaux tant actuels que futurs des États nouvellement indépendants et des pays d'Europe centrale et orientale qui ne sont pas visés par l'élargissement de l'Union européenne, les ministres sont convenus d'accorder un rang de priorité plus élevé à ces pays dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe". Cette mesure s'appliquerait en particulier aux travaux de l'Équipe spéciale du Programme d'action pour l'environnement (PAE) et du Comité de préparation des projets (CPP). L'appui extérieur avait un rôle primordial à jouer dans cette réorientation. Un engagement ferme des donateurs et des institutions financières internationales était indispensable pour que le rééquilibrage envisagé en matière de priorités s'effectue. Il était essentiel de développer les ressources locales et de renforcer les capacités nationales pour élaborer et exécuter des projets visant à traiter les problèmes d'environnement dans ces pays.

15. Pour les États nouvellement indépendants et les pays d'Europe centrale et orientale non visés par l'élargissement de l'Union européenne, une des principales difficultés résidait dans la mise en oeuvre des plans d'action nationaux pour l'environnement, une fois ceux-ci élaborés. L'Équipe spéciale du PAE a été invitée en l'occurrence à apporter son concours à ces pays et à encourager la coopération entre toutes les parties prenantes en vue de déterminer les moyens les plus efficaces permettant de remédier aux problèmes prioritaires. Le CPP a également été invité à redoubler d'efforts pour appuyer des projets relatifs à l'environnement dans ces pays.

16. Les résultats obtenus par l'Équipe spéciale du PAE en Europe centrale et orientale ont été reconnus. Les efforts complémentaires de l'Équipe spéciale dans les dix pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne devaient être davantage appuyés par le Centre régional pour l'environnement de Szentendre (Hongrie).

17. Au sujet du recentrage sur les États nouvellement indépendants, les ministres ont noté avec satisfaction et approuvé la création de centres régionaux pour l'environnement à Chisinau, Kiev, Moscou et Tbilissi. Ils ont également invité toutes les parties intéressées à fournir les ressources nécessaires à ces centres et à créer un comité international chargé de coordonner leurs travaux.

V. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

18. Cette séance a été présidée par M. I. Emsis, Ministre d'État pour la protection de l'environnement de la Lettonie. M. M. Leuenberger, Ministre de l'environnement de la Suisse, a assumé les fonctions de vice-président. Des discours d'orientation ont été prononcés par les personnalités ci-après : M. M. Bursik, Ministre de l'environnement de la République tchèque; M. S. Kuraev, chef du Département des relations internationales du Comité d'État pour la protection de l'environnement de la Fédération de Russie; M. J. Linn, Vice-Président de la Banque mondiale; M. R. De Korte, Vice-Président de la Banque européenne d'investissement; et M. J. Henttonen, Président du Comité de préparation des projets.

19. Parmi les questions relatives à l'environnement, le financement restait un des enjeux les plus déterminants dans la majeure partie de la région de la CEE. Il importait au plus haut point de dégager les ressources voulues et de les utiliser efficacement. En Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants, où les moyens de financement étaient en général limités et où les investissements environnementaux se trouvaient en concurrence avec d'autres besoins pressants (soins de santé, réforme des régimes de pension, éducation, etc.), l'affectation de ressources financières aux projets relatifs à l'environnement représentait un défi non négligeable. Il fallait que des mécanismes de financement novateurs, tels que les fonds pour l'environnement, soient renforcés et que les institutions financières internationales jouent un rôle plus efficace de catalyseur pour mobiliser les ressources disponibles au plan intérieur. Les ministres ont accueilli favorablement les démarches définies dans le rapport "Environmental Financing in CEEC/NIS: Conclusions and Recommendations" (Financement dans le domaine de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale/les États nouvellement indépendants : conclusions et recommandations) et ont approuvé les recommandations qui y étaient formulées.

20. Les ministres ont par ailleurs préconisé une amélioration de la dimension écologique du programme TACIS et un dialogue plus étroit entre celui-ci et les pays bénéficiaires, en vue de tirer un meilleur parti de cette source potentielle d'assistance.

21. Tous les partenaires ont été invités à redoubler d'efforts pour mobiliser et canaliser des ressources financières afin de résoudre les problèmes écologiques les plus graves. L'Équipe spéciale du PAE et le CPP ont été priés de faciliter une telle entreprise et d'évaluer les progrès réalisés en présentant un rapport sur ce sujet à la prochaine conférence ministérielle.

22. Les instruments économiques devraient être davantage mis à profit pour prendre en considération les impératifs écologiques dans les politiques sectorielles, encourager des modes de production et de consommation viables et mobiliser des fonds nationaux pour les investissements liés à l'environnement. À cet égard, les ministres ont accueilli avec satisfaction l'échange de données d'expérience entre pays dans le cadre de l'atelier CEE-OCDE sur les instruments économiques et les recommandations correspondantes adressées aux gouvernements des pays de la CEE en transition concernant l'application d'instruments économiques pour une meilleure intégration de la politique de l'environnement et des politiques sectorielles.

VI. LES ENTREPRISES ET L'ENVIRONNEMENT

23. La séance a été coprésidée par Mme A. Merkel, Ministre de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, et M. E. A. Utembaev, Président de l'Agence pour la planification stratégique et la réforme du Kazakhstan. M. B. Stigson, Directeur exécutif du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, a assumé les fonctions de vice-président. Des discours d'orientation ont été prononcés par : Mme M. Erdos, Directrice de la Compagnie pétrolière hongroise; M. A. Chaplikas, Ministre de l'environnement de la Lituanie; M. E. Mykelbust, Président de la Table ronde des industriels européens et Directeur général de Norsk Hydro; M. J. Jahnke, Vice-Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; M. L. Royer, représentant la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE et la Confédération internationale des syndicats libres; et M. A. Utembaev.

24. Le développement économique des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants devrait tirer profit de l'expérience acquise par les pays occidentaux dans le cadre de leur développement technologique. Les intérêts économiques et écologiques pourraient se compléter mutuellement conformément au principe général selon lequel "de bonnes pratiques environnementales sont également de bonnes affaires". Il faudrait en priorité poursuivre la mise au point de techniques non polluantes et améliorer les flux d'information à ce sujet.

25. Compte tenu de la Déclaration de principe sur la prise en compte des impératifs écologiques dans la gestion des entreprises, les ministres sont convenus de faciliter et de soutenir l'application d'un mode de gestion écologique effectif dans les entreprises, y compris une production moins polluante, dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants. Ils ont à cet égard invité toutes les parties concernées à adhérer à ces efforts et ont engagé les institutions financières internationales et les organisations internationales à appuyer concrètement ce processus. Les ministres ont confirmé leur volonté d'instaurer un dialogue avec les milieux d'affaires en lui conférant un caractère plus régulier. Ils ont invité l'Équipe spéciale du PAE à faciliter ce processus et à faire part des progrès accomplis à la prochaine conférence ministérielle.

VII. SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, CONSACRÉE À L'ADOPTION ET À LA SIGNATURE DES PROTOCOLES SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS ET SUR LES MÉTAUX LOURDS ¹

26. La session extraordinaire de l'Organe exécutif était présidée par Mme A. Lindh, Ministre de l'environnement de la Suède. M. Y. Berthelot, M. J. Thompson, Président de l'Organe exécutif, et M. L. Björkbom, Président du Groupe de travail des stratégies de l'Organe exécutif, ont présenté les principales questions liées à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, à ses deux nouveaux protocoles relatifs

¹Un rapport distinct sur cette session extraordinaire a été publié sous la cote ECE/EB.AIR/57.

aux polluants organiques persistants et aux métaux lourds, et aux travaux futurs à entreprendre dans le cadre de la Convention. Des discours d'orientation ont ensuite été prononcés par Mme E. Blondin-Andrew, Secrétaire d'État à l'enfance et à la jeunesse du Canada, M. M. Meacher et M. J. Szyszko, Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts de la Pologne.

27. L'importance de la Convention et le rôle de ses protocoles dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques dans la région de la CEE ont été soulignés. Les deux nouveaux protocoles pourraient entre autres servir à cet égard d'exemples pour d'autres régions. Cela étant, il a été jugé prioritaire d'exécuter des travaux complémentaires visant à achever dans les meilleurs délais la négociation d'un protocole multipolluants/multieffets sur les oxydes d'azote et les substances connexes et à mettre au point des mécanismes d'application et de vérification. La nécessité d'obtenir un financement suffisant pour les travaux futurs à entreprendre au titre de la Convention a été évoquée.

28. L'Organe exécutif a adopté, le 24 juin 1998, les protocoles sur les métaux lourds et sur les polluants organiques persistants figurant dans les documents EB.AIR/1998/1 et EB.AIR/1998/2, respectivement.

29. L'Organe exécutif a adopté le 24 juin 1998 la Déclaration ministérielle sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, jointe à la Déclaration ministérielle figurant à l'annexe II du présent rapport.

30. M. Y. Berthelot a fait une déclaration liminaire à l'occasion de la cérémonie de signature des deux protocoles. Les représentants de 33 pays et de la Communauté européenne ont signé ces deux protocoles le 24 juin 1998 (voir annexe III ci-après).

31. Les représentants de 32 pays ont signé le 24 juin 1998 la Déclaration sur l'élimination progressive du plomb dans l'essence, jointe à la Déclaration ministérielle qui figure à l'annexe II du présent rapport.

32. Les ministres et chefs de délégations/représentants des Parties ont approuvé la Déclaration sur les polluants organiques persistants figurant à l'annexe IV ci-après.

VIII. STRATÉGIE PANEUROPÉENNE VISANT À ÉLIMINER PROGRESSIVEMENT L'ESSENCE AU PLOMB

33. La séance a été présidée par Mme E. Maneva, Ministre de l'environnement et de l'eau de la Bulgarie. M. A. D. Hecht, Administrateur assistant adjoint de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a assumé les fonctions de vice-président. M. J. Zlocha, Ministre de l'environnement de la Slovaquie, a prononcé le discours d'orientation.

34. Les effets négatifs du plomb sur la santé et l'environnement ont été largement reconnus. Une étude réalisée par une Équipe spéciale de la CEE sous la direction du Danemark a permis de constater qu'il était techniquement et économiquement possible de supprimer à terme l'essence au plomb. À cet égard, les ministres ont approuvé la Stratégie paneuropéenne visant à éliminer

progressivement l'essence au plomb, qui fixe au 1er janvier 2005 ² au plus tard la date à laquelle ce type d'essence devra être supprimé. Ils sont convenus d'évaluer le degré de réalisation des objectifs intermédiaires lors de leur prochaine conférence ministérielle. Vu les problèmes liés à la mise en oeuvre de la Stratégie dans les pays et, en particulier, les ressources financières nécessaires pour procéder aux investissements voulus dans le secteur du raffinage, les ministres ont invité le CPP à intégrer la question de la suppression de l'essence au plomb dans ses travaux futurs concernant les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants. Il a été recommandé d'introduire des programmes d'information du public ainsi que des politiques et des dispositions réglementaires d'accompagnement en vue de faciliter l'application de la Stratégie.

IX. RÉUNION INDÉPENDANTE DES ONG : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

35. Cette réunion était présidée par M. B. Moldan, Président du Centre régional pour l'environnement. Mme T. Herzog-Zimmerman, Présidente du Comité directeur de l'European ECO Forum, était vice-présidente. Des exposés ont été présentés par les intervenants ci-après : Mme M. Taylor, Amis de la Terre (Angleterre, pays de Galle et Irlande du Nord); Mme O. Razbash, Centre régional du droit public de l'environnement "Pour les droits de l'homme et la protection de l'environnement"; M. J. Szyszko; M. J. Peeters, Secrétaire d'État à l'environnement de la Belgique; M. K. Szili, Secrétaire d'État au Ministère de l'environnement et de la politique régionale de la Hongrie; M. K. Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE; M. W. Kakebeeke, Président du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement; M. J. Hontelez, Secrétaire général du Bureau européen de l'environnement; M. B. Van Dyke, Centre pour le droit international de l'environnement; M. J. Wates, Bureau européen de l'environnement; M. K. Mindjov, Borrowed Nature Association (Bulgarie); et M. P. Roderick, Amis de la Terre/Earthrights (Royaume-Uni).

36. Les participants ont souhaité que la concertation entre les pouvoirs publics et les organisations de défense de l'environnement concernant la participation du public et l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement soit intensifiée. Bien que des dispositions concrètes et des orientations favorables existent à cet effet dans un certain nombre de pays, il restait encore beaucoup à faire pour améliorer la situation. Les ministres ont reconnu le rôle essentiel que les ONG assumaient en faisant écho aux préoccupations de la population dans le domaine de l'environnement : ils se sont déclarés disposés à renforcer la communication avec ces organisations.

²De nombreux pays entendent supprimer l'essence au plomb avant cette date. Cependant, cinq pays (Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Ouzbékistan et Turquie) ont réservé leur position quant à la date cible.

X. ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

37. La séance a été présidée par Mme M. Arnstad, Ministre du pétrole et de l'énergie de la Norvège. Des discours d'orientation ont été prononcés par Mme K. Szili, M. M. Bartenstein (Ministre de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche) et M. S. Daukeev.

38. L'amélioration de l'efficacité énergétique, d'une importance cruciale pour des raisons tant économiques qu'écologiques, pourrait également contribuer à l'exécution des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto. Les ministres ont approuvé la Déclaration de principe sur l'efficacité énergétique figurant dans le document ECE/CEP/47 et dans l'annexe V ci-après et ont accueilli favorablement les Directives sur les économies d'énergie en Europe, contenant un ensemble d'idées des plus utiles en matière de mise en oeuvre. La Conférence d'Århus a été considérée comme un point de départ pour des travaux supplémentaires sur l'efficacité énergétique. Par ailleurs, les ministres sont convenus d'oeuvrer dans le sens d'un renforcement de la coopération internationale pour surveiller l'application des politiques d'efficacité énergétique et d'examiner un rapport d'activité à leur prochaine réunion.

XI. CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

39. La séance était présidée par M. S. Auken, la vice-présidence étant assurée par Mme N. Chkhobadze, Ministre de l'environnement de la Géorgie. Les principaux intervenants étaient : Mme D. Voynet, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la France; Mme M. De Boer, Ministre de l'environnement des Pays-Bas; Mme G. Fjellanger, Ministre de l'environnement de la Norvège; M. A. Capcelea; et M. J. Wates, Bureau européen de l'environnement, au nom de l'Environmental NGOs Coalition.

40. L'importance de la Convention en tant que lien entre les droits de l'homme et la protection de l'environnement a été soulignée. Il s'agissait là du premier accord de la CEE relatif à l'environnement qui imposait aux Parties des obligations à l'égard de leurs propres citoyens. Les pays rencontrant des difficultés pour s'acquitter des obligations inhérentes à la Convention bénéficieraient d'une aide. Il a été reconnu que les organisations non gouvernementales avaient joué un rôle actif et constructif au cours du processus de négociation.

41. La Conférence a adopté, le 25 juin 1998, la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement figurant dans le document ECE/CEP/43. Les ministres ont également adopté la résolution sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, faisant l'objet du document ECE/CEP/43/Add.1/Rev.1 et de l'annexe VI ci-après.

42. La cérémonie de signature de la Convention a été présidée par M. S. Auken, tandis que M. Y. Berthelot a prononcé une déclaration liminaire. La Convention a été signée le 25 juin 1998 par les représentants de 35 pays et de la Communauté européenne (voir annexe VII ci-dessous). Au cours de la cérémonie de signature, les représentants des Gouvernements du Danemark,

de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Royaume-Uni, ainsi que de la Communauté européenne, ont fait des déclarations dont le texte est reproduit à l'annexe VIII ci-après.

XII. SUIVI DE LA STRATÉGIE PANEUROPEENNE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

43. La séance était présidée par Mme R. Tomescu, Ministre de l'eau, des forêts et de la protection de l'environnement de la Roumanie, la vice-présidence étant assurée par M. P. Gantar. M. J. Zlocha et M. P. Roch, Secrétaire d'État, Directeur de l'environnement (Suisse), ont présenté des discours d'orientation.

44. Les ministres sont convenus de renforcer le processus consistant à intégrer les objectifs relatifs à la sauvegarde de la diversité biologique et des sites dans les politiques sectorielles. Ils ont pris acte des travaux accomplis jusque-là dans ce domaine dans le cadre de la Stratégie et ont approuvé la résolution sur la diversité biologique et paysagère figurant dans le document ECE/CEP/54 et à l'annexe IX ci-après.

XIII. L'AVENIR DU PROCESSUS "UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"

45. La séance consacrée à l'avenir du processus était présidée par M. S. Auken. Des exposés d'orientation ont été présentés par Mme M. De Boer, M. E. Jauck, Secrétaire d'État et Ministre de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, et M. A.D. Hecht.

46. Les ministres ont constaté que le processus "Un environnement pour l'Europe" était parvenu à faciliter la coopération internationale et à promouvoir le développement durable dans la région de la CEE. Ils sont convenus que ce processus devait être poursuivi et se concentrer davantage sur les mesures d'application.

47. Les ministres ont invité l'Agence européenne pour l'environnement à mettre régulièrement à jour les renseignements figurant dans le rapport "L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation" et à présenter les résultats obtenus aux futures conférences ministérielles (voir également par. 10 à 12).

48. Les ministres ont demandé que le Comité des politiques de l'environnement de la CEE continue d'examiner attentivement le Programme écologique pour l'Europe, notamment à la lumière du rapport "L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation", afin de mettre en oeuvre des mesures prioritaires.

49. Les ministres ont décidé de réorienter les travaux de l'Équipe spéciale du PAE et du CPP pour les concentrer davantage sur les États nouvellement indépendants et sur les pays d'Europe centrale et orientale qui ne participent pas au processus d'élargissement de l'Union européenne (voir également par. 14 et 15).

50. Les ministres ont décidé de ramener la fréquence des conférences ministérielles à quatre ans. La prochaine Conférence "Un environnement pour l'Europe" se tiendrait donc en 2002. Le lieu serait choisi avant la fin de l'année par de hauts fonctionnaires représentant les gouvernements des pays

membres de la CEE. Les dispositions générales à prendre sur le plan institutionnel, faisant intervenir un groupe de travail spécial de hauts fonctionnaires auquel le secrétariat de la CEE fournirait des services d'appui, resteraient pratiquement inchangées.

XIV. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

51. Au cours d'une séance présidée par M. S. Auken, les ministres et chefs de délégation ont adopté la Déclaration ministérielle faisant l'objet du document ECE/CEP/56 et de l'annexe II ci-après.

XV. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

52. Les ministres et membres des délégations présents à la Conférence ont exprimé leur gratitude au Gouvernement danois pour avoir accueilli la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe".

53. Le Président a remercié tous les représentants de leur participation et a prononcé la clôture de la Conférence.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS */

ALBANIA

Maksim Deliana	Chairman
Drita Dade	Public Relations Officer
Arian Gace	Head of Nature Conservation Department
Leka Gjikhuri	President, PPNE
Irena Jorgoni	Head of Energy Policy Department
Nexhat Kalaj	Chairman of Parliamentary Commission Health and Environment
Tatiana Kotobelli	Director, Air, Water Quality and Waste Management Department
Alban Zeneli	

ARMENIA

Sargis Shahazizyan	Minister for the Environment
Aram Gabrielian	Head of the Department of Atmosphere Protection
Noune Kirakossyan	Head of International Cooperation Department
Sirekan Ohanyan	Head of Department
Simon Papyan	First Deputy Minister
Rudolf Torosyan	Chief Environmental Specialist

AUSTRIA

Martin Bartenstein	Minister for Environment, Youth and Family
Ralf Böckle	Special Adviser
Karl Fiala	Director - Assistant
Elisabeth Freytag	Head of Department
Karl Kienzl	Division Manager
Gerhard Loibl	Head of Department
Manfred Ogris	
Silvia Pultz	
Manfred Schneider	
Heinz Schreiber	Director General

AZERBAIJAN

Ali Gassanov	Chairman of the State Committee on Ecology and Member of Parliament
Fuad Achundzade	Head of Department
Raouf Mouradov	NEAP Coordinator
Zizaddin Taguiev	Deputy Director of the NFP

*/ Cette liste est reproduite telle qu'elle a été reçue des autorités hôtes du Danemark, mis à part quelques modifications mineures correspondant aux observations reçues des délégations.

BELARUS

Mikhail Rusy	Minister for the Environment
Aleksandr Akulich	Senator
Charles Barrie Coulson	
Galina Dudko	Deputy Chief, International Department
Ruslan Ignatichtchev	
Alexandre Levchenko	National Coordinator
Latvia Melnikov	Director
Viktor Mihaduk	
Fedor Molotchko	Director
Manefa Omeltchenko	Staff
Aleksandr Rachevsky	Chief of Department of International Cooperation
Alfons Tishkevich	Senator and Committee Chairman
Nikolay Tsigankov	Director
Timofei Yanchuk	Executive Secretary
Khudaya Marie Zayaz	Deputy

BELGIUM

Jan Peeters	Federal Secretary of State for the Environment
Theo Kelchtermans	Minister for the Environment
Eddie Pierre Ivan Muylle	Director, Flemish Environment Agency
Frederic Chemay	Adviser, Ministry of the Environment
Bob De Richter	Member of Parliament, House of Representatives
Arthur Degee	Assistant to the Minister
Muriel Delvaux	Assistant to the Walloon Minister for the Environment
Paul L.A.J. Demeester	General Director, Flemish Land Agency
Florence Didion	Adviser, Brussels Institute for the Management of the Environment
Jan A.A.M.M. Heyman	Director, Flemish Environmental Agency
Michael Kyramarios	Adviser, Administration Section Europe and the Environment
Michèle Loutsch	Assistant, Ministry of the Walloon Region
Marc Pallemmaerts	Adviser to the Secretary of State
Rosa Renders	Adviser, Administration Section Europe and the Environment
Marc Smaers	Adviser, Administration Section Europe and the Environment
Francois Stuyckens	Inspector General
Chris Vanden Bilcke	Adviser, Foreign Affairs and Environmental Affairs Unit
Hugo van Dienderen	Member of Parliament, House of Representatives
Jean Vrijssen	Spokesman for the Cabinet

**BOSNIA AND
HERZEGOVINA**

Tarik Kupusovic	Chief of Ecology and Environment Department
Radmilla Kostic	Adviser of the Minister of the Environment
Alija Lekic	Professor
Nesad Seremet	REC Local Representative
Edin Zametica	

BULGARIA

Evdokia Maneva	Minister for the Environment and Waters
Dimiter Brankov	Director
Vania Grigorova	Head of Department
Dimitar Kantardjiev	Director General, National Centre for Environment and Sustainable Development
Albena Milkova Karadjova	Head of Department
Edward Klein	Member of Parliament
Milko Kovatchev	Head of Division, Committee of Energy
Emil Marinov	Deputy Minister
Maria Minkova	NGO Representative B NM Ecoglasnost
Politimy Paounova	Head of Heavy Industry Department
Kirum Slavov	Ambassador, Bulgarian Embassy

CANADA

Ethel Blondin-Andrew	Secretary of State (Children and Youth)
Wendy Cornett	Assistant to the Minister
Sylvie Côté	Senior Policy Adviser, Environment Canada
Peter Fawcett	Commercial Counsellor, Canadian Embassy
Steve Hart	Director, Transboundary Air Pollution
David P. Stone	Chief, Environmental Services and Research

CROATIA

Ante Kutle	Director, State Directorate for the Protection of Nature and Environment
Lijerka Alajbeg	Ministry of Foreign Affairs, Head of Department
Ivana Halle	Deputy Minister, Ministry of Economy
Margita Mastrovic	Senior Adviser, State Directorate for the Protection of Nature and Environment
Jasenska Necak	Head of Department, State Directorate for the Protection of Nature and Environment

CROATIA (cont'd)

Kornelija Pintaric	Head of Department, State Directorate for the Protection of Nature and Environment
Stella Satalic	Head of Department, State Directorate for the Protection of Nature and Environment

CYPRUS

Costas Themistocleous	Minister of Agriculture, Natural Resources and the Environment
Demetris Eliades	Chairman of Parliamentary Committee on Environment
Nicos Georgiades	Director, Environment Service

CZECH REPUBLIC

Martin Bursík	Minister for the Environment
Bohuslav Brix	Director, Air Protection Department
Alois Buchta	Ambassador, Embassy of the Czech Republic
Helena Cizkova	Adviser to the Deputy Minister
Erik Geuss	Deputy Minister
Miloslav Hajek	Director, Environmental Economics Department
Karel Jech	EU Association Officer
Marta Jelínkova	Director, Protocol Department
Jan Kára	Director, EU Association Office
Bedrich Moldan	Adviser
Lubomir Nondek	
Jitka Seitlová	Senator
Petr Stepánek	Director - Public Relations Department
Mojmir Vlasín	NGO Representative

DENMARK

Svend Auken	Minister for Environment and Energy
Thomas Becker	Adviser to the Minister
Bo Jans Bjerken	Head of Section
Leo Bjørnskov	Permanent Under-Secretary of State
Pernille Black Hansen	Member of Parliament
Ulla Blatt Bendtsen	Head of Section
Søren Buch Svenningsen	Adviser
Henrik Dissing	W.W.F. Denmark
Steen Gade	Member of Parliament
Martin Glerup	Member of Parliament
Ture Hammar	Head of Section
Peter Helmer Steen	Deputy Director General
Anders H. Jespersen	Confederation of Danish Industries
Lone Johnsen	Director, Danish Society for Conservation of Nature
Eva Juul Jensen	Head of Section
Veit Koester	Head of Department
Leo Larsen	Deputy Director General

DENMARK (cont'd)

Per Nyløkke	Environment Attaché
Karsten Skov	Head of Division
Anni Svanholt	Member of Parliament
Erik Tang	Adviser

ESTONIA

Villu Reiljan	Minister for the Environment
Allan Gromov	Director General
Dariusz Kobus	Consultant
Heikki Kulbas	Head of Energy Sector Development Department
Valdur Lahtvee	Project Manager Counterpart
Harry Liiv	Director General

FINLAND

Pekka Olavi Haavisto	Minister for the Environment
Tea Aulavuo	Planning Officer
Sirkka Haunia	Head of International Affairs
Timo Helle	Chairman, Finnish Association for Nature Conservation
Eeva Hukka	Information Secretary
Pekka Jalkanen	Director General
Irmeli Mäki	Senior Adviser
Olli Ojala	Director General
Pekka Pelkonen	Counsellor
Hanna Rinkineva-Heikkilä	Counsellor
Pasi Petteri Rinne	Adviser
Aarno Salminen	Assistant Vice President, Kemira Oy
Irina Santto	Counsellor
Pentti Tiusanen	Chairman of the Environment Committee
Kristina Vesama	Organisation Secretary, The Nature League
Ann-Britt Ylinen	Director
Gunda Åbonde-Wickström	President, Finnish Organisation for Nature and Environment

FRANCE

Dominique Voynet	Minister for Spatial Planning and Environment
Marie-Hélène Aubert	Member of the French National Assembly
M. Brard	France Nature Environment
Jean Pierre Du Bois	Commercial Attaché, French Embassy
Jean-Pierre Foray	Ministry for Spatial Planning and Environment
Patrick Fragman	Adviser
Helene Frances	Ministry for Spatial Planning and Environment
Odette Grzegorzulka	Member of the French National Assembly
Jean-Pierre Thebault	Diplomatic Adviser of Minister

GEORGIA

Nino Chkhobadze	Minister for Environment
Guram Adamasvili	Member of Parliament
Malkhaz Adeishvili	Deputy Head
Sergo Garibashvili	Head of Energy Division
Givi Kalandaze	Deputy Head
Zaal Lomtadze	Head of Department
Merab Sharabidze	Deputy Minister
Amiran Takidze	Member of Parliament
Lia Todua	Head of Division
Teimuraz Tsabadze	Deputy Minister of Energy

GERMANY

Angela Merkel	Minister for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety
Bernd Bayer	Adviser
Andreas Becker	Personal Assistant to the Minister
Karin Blumberger-Sauerteig	Minister Counsellor, German Embassy
Karin Böhm-Amtmann	Principal Officer, Bavaria
Sigfried Breier	Spokesman of the Ministry
Joerg - W. Fromme	Managing Director, ITUT GmbH
Heike Gesierich	Staff
Sonja Hoos	
Peter Hundley	
Clemens Hölter	
Wolfgang Hüning	Senior Adviser
Erhard Jauck	State Secretary
Wolfgang Juttner	Environment Minister of Lower Saxony
Jürgen Keinhorst	Senior Officer
Verena Klinger	Staff
Harald Kohl	Adviser
Reinhard Krapp	Counsellor
Wilhelm Kulke	ITUT e.V.
Kurt Lietzmann	Head of Division
Mikhail Litvinovitch	Staff
Eckart Meyer-Rutz	Head of Division
Volkhard Möcker	Adviser
Jürgen Pankrath	Director
Burghard Rauschelbach	GTZ
Steffi Richter	Adviser
Petra Rüger	Attaché, German Embassy
Ulrich Sandhövel	Assistant Vice President, Bayerische Landesbank
Richard Schmalz	Principal Officer, Lower Saxony
Dieter Schulze-Vornhagen	Credit Institute for Redevelopment
Wolfgang Schunk	
Hendrik Vygen	Deputy Director General
Juergen Wenderoth	Senior Adviser

GREECE

Elias Beriatos
Konstas George

Christos Dimitropoulos

E. Liaska

I. Vournas

Secretary General for Environment
Ambassador, Director of
International Economic
Organization, Ministry of Foreign
Affairs

Expert Counsellor on International
Economic Organisation
Adviser to the Deputy Minister of
Environment
Director General for the
Environment

HUNGARY

Katalin Szili
Klára Akóts
Miklos Bulla
Tibor Faragó

Andras Hajdu
Sándor Horváth
Vilmos Kiszél

Endre Kovács
Louise Lakos
Gábor Lányi
Judit B. Moser
János Tardy

Secretary of State
Deputy State Secretary
Secretary General
Chief of the Cabinet Office of the
Minister
Ambassador, Hungarian Embassy
Head of Department
Member of the National Environment
Council
Deputy Head of Department
Deputy Head of Department
Deputy State Secretary
Head of PR Department
Deputy State Secretary

ICELAND

Gudmundur Bjarnason
Arni Mathiesen
Hjorleifur Guttormsson
Magnus Johannesson
Kristjan Palsson

Minister for the Environment
Member of Parliament
Member of Parliament
General Secretary
Member of Parliament

IRELAND

Noel Dempsey

Noeleen Behan
Noel Hughes
Eamonn Markey
Geraldine Tallon

**Minister for the Environment and
Local Government**
Private Secretary to the Minister
Information Scientist
Senior Adviser
Director General

ITALY

Edo Ronchi
Valerio Astraldi

Corrado Clini
Francesco La Camera
Marco Venanzi

Minister for the Environment
Diplomatic Counsellor to the
Minister
Director General
Deputy Director General
Researcher

KAZAKHSTAN

Serikbek Daukeev
Erzhan Utembayev

A. Ahmetov
Nurzhan Ayazbaev
Michael Boyd
Paulus Geareds
Askar Izbanov
H. Karibzhanov
Beket Kembayev
Asiya Shaihova
Oxsana Tarnetzkaya
Roza Temirgalieva
Zaure Tnyshtykbayeva
Saule Urazaeva
Bulat Yessekin

Minister for the Environment
Minister for Strategic Planning and Reforms
Head of Parliament Committee
NGO
Senior Adviser
Senior Adviser
Head of Department
Head of Department
Director of Information Institute
Head of the Department
NGO
Journalist
Chief Specialist
Head of the Department
Director of NEC/SD

KYRGYZSTAN

Tilekbaï Kysktobaev

Ysmagli Dairov
Chamil Iliassov
Yrysbek Malenov
Goerge McDonnell
Valentina Nekrasova
Aleksej Philonchikov
Inga Sikorskaya

Deputy Minister for Environmental Protection
Head of Department, International Cooperation
Director of National Centre for Environment
Coordinator, NEAP Office
Project Manager
Director of Environmental Protection
Journalist
Journalist

LATVIA

Indulis Emsis
Sergejs Babuskins

Valdis Bisters
Zigfrids Bruvers
Heidrun Fammner

Ilona Jepsen

Ilze Kirstuka
Juris Mendzins
Girts Strazdins

Ilona Tesnova
Liga Zemniece

State Minister for Environment
Deputy Director, Ministry of Economy
Head of External Relations Division
Director of Investment Department
Project Manager, Baltic Environmental Forum
Deputy Director, Environmental Protection Department
Director, Environmental Data Centre
Baltic News Service
Vice-President, Environmental Protection Club
Senior Official
Press Secretary

LIECHTENSTEIN

Norbert Marxer
Theo Kindle

Minister for the Environment
Director

LITHUANIA

Algis Caplikas

Vida Augustauskiené
Arturas Daubaras
Raimundas Jasinevicius
Pranciskus Juskevicius
Kestutis Kudzmanas
Jane Petuchiene

Irena Pilypiene
Linus Vainius
Evaldas Vebra

Minister for the Environment

Vice-Minister
Ambassador, Lithuanian Embassy
Vice-Minister
Counsellor
First Secretary, Lithuanian
Embassy
Adviser on Environment Protection
Vice-Chairman
Head of International Cooperation
Unit

LUXEMBOURG

Alex Bodry

Peter Carter
Catherine Collin
Claude Franck
Theo Weber

Minister for the Environment

Environment Coordinator
Loan Officer
Councillor
Director

MALTA

George Vella

Vincent Gauci
Joe Sant

Alfred Vella

**Deputy Prime Minister and Minister
of Foreign Affairs**

Director
Personal Assistant to Deputy Prime
Minister
Adviser to Deputy Prime Minister

MEXICO

German Gonzalez-Davila

Permanent Representative to OECD

MONACO

Bernard Fautrier

Patrick Van Klaveren

Minister for the Environment

Chief of Environmental Services

NETHERLANDS

Margaretha De Boer

Peter Willem Bos

Ferd Crone
Ralph Hallo

Kristina Horvath
Tanja Ilzer

Willem J Kakebeeke

Jan Hendrik Klein Molenkamp
Søren Lester

**Minister of Housing, Spatial
Planning and the Environment**

Senior Executive Officer
International Nature Affairs
Member of Parliament
Coordinator, Foundation Nature and
the Environment
Legal Adviser
Director, Milieukontakt
Oost-Europa
Assistant Director, International
Environmental Cooperation
Member of Parliament
Economic Attaché, Embassy of the
Netherlands

NETHERLANDS
(cont'd)

Pieter Maessen	Spokesman of the Minister
Adriaan Oudemans	Coordinator Eastern Europe
	Environmental Affairs
Jit A Peters	Director, International
	Environmental Affairs
Johan Sliggers	Coordinator, Air and Energy
	Environmental Department
Peter Scholten	Ministry of Economic Affairs
Theo Stroeken	Member of Parliament
Tjeerd Schoustra	Ministry of Economic Affairs
Jan Van den Broek	Secretary Environmental Affairs
Sabina Van der Laan	Policy Adviser, Foreign Affairs
	Department
Marcel Vernooij	Deputy Head of International
	Affairs Nature Management
Hugo G. von Meijenfeldt	Head, European Environmental
	Policy Division
Gerard P. I. M. Wuisman	Adviser to the Prime Minister
Kees Zoeteman	Deputy Director General for the
	Environment

NORWAY

Guro Fjellanger	Minister for the Environment
Marit Arnstad	Minister for Petroleum and Energy
Tor Andersen	Section Leader, Norwegian
	Federation of Trade Unions
Irene Bauer	Deputy Director General
Ole Bjørnøy	First Secretary, Norwegian Embassy
Tone Bratteli	Adviser
Tore Brand	Adviser, Norwegian Society of
	Nature Conservation
Richard Fort	Special Adviser
Atle Fretheim	Deputy Director General
Guri Hestflått	Senior Executive Officer
Paul Hofseth	Special Adviser
Ole Kristian Holthe	Ambassador
Marianne Berg Haaland	Executive Officer
Hallgeir Langeland	Member of Parliament
Harald Rensvik	Secretary General
Peter Johan Schei	Adviser
Jesper Werdelin Simonsen	State Secretary
Johan Vetlesen	Assistant Director General,
	Ministry of Petroleum and Energy
Randi Øgrey	Political Adviser
Trygve Østmoe	Director, Federation of Norwegian
	Process Industries
Øystein Aadnevik	Adviser

POLAND

Jan Szyszko	Minister for the Environment
Karol Karski	Adviser to the Minister for the
	Environment
Franciszek Krawczynski	Director, Ministry of Economy

POLAND (cont'd)

Jerzy Madej	Member of Parliament
Mieczyslaw Ostojcki	Director
Janusz Petrykovski	Head of Industrial and Building Systems Segment
Tomasz Perkoiski	Green Federation
Wojciech Ponikiewski	Ministry of Foreign Affairs
Stanislaw Zelichowski	Member of Parliament
Janusz Zurek	Chairman of the Meeting of the Signatories

PORTUGAL

José Antonio Moya Ribera	Ambassador, Embassy of Portugal
Jose Alho	Vice-President of the Environmental Promotion Institute
Antonio Antunes	General Director
Teresa Barros	Legal Adviser
Carlos Guerra	President of the Institute for Nature Conservation
Pedro Liberato	Senior Adviser
Isabel Mertens	Senior Adviser
Jorge Palmeirim	Adviser

**REPUBLIC
OF MOLDOVA**

Arcadie Capcelea	Minister for the Environment
Petru Cocârta	Head of Monitoring Centre
Sergiu Covaliu	Head, Environmental Protection Unit
Gheorghe Duca	Member of Parliament
Vladimir Haraba	President of Chisinau's Territorial Organisation at the Ecological Movement
Andrei Isac	Head of Environment Strategies and Programme Division
Alecu Renita	Member of Parliament

ROMANIA

Romica Tomescu	Minister of Waters, Forrests and Environmental Protection
Serena Adler	Director for European Integration
Viorica Afrasinei	MP, Chamber of Deputies
Ion Cirstoiu	MP, Chairman of Commission
Andian Mircea Coritoru	MP, Chamber of Deputies
Virgil Diaconu	Adviser to the Minister
Adrian Dobrescu	Secretary of State, Ministry of Agriculture
Elemachirita	
Christiana Ion	Director, Ministry of Industry and Trade
Nicolae Leohachescu	
Adrian Gheorghe Marinescu	Secretary of State, Ministry of Transport
Lucian Ion Matei	MP, Chamber of Deputies
Vasile Miclaus	MP, Chamber of Deputies

ROMANIA (cont'd)

Gheorghe Nuta	
Ioana Oltean	MP, Chamber of Deputies
Cornel Rotaru	Director, Agency for Energy Conservation
Adina-Manuela Surugiu	State Secretary for the Environment

RUSSIAN FEDERATION

Alexander V. Chepurin	Ambassador, Russian Embassy
Alexander Averchenkov	Director, National Pollution Abatement Facility
Yelena Bogdanova	Senior Expert, Department of International Cooperation
Mark L. Borozin	Counsellor to the Chairman
Alexander Gudyma	Head of Division, Ministry of Foreign Affairs
Andrey Kaliberin	First Secretary, Russian Embassy
Sergey N. Kuraev	Director of Department of International Cooperation
Sergey B. Nikiforov	Senior Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
Victor B. Roudenko	Counsellor to the Chairman
Viktor Shakhin	Head of Division, Ministry of Fuel and Energy
Anatoli B. Yanovski	Deputy Minister, Ministry of Fuel and Energy

SAN MARINO

Fabio Berardi	Department Manager
Tonino Ceccoli	Agricultural and Environmental Expert
Arianna Cervellini	Minister's Personal Secretary

SLOVAKIA

Jozef Zlocha	Minister of Environment
Pavol Jech	Specialist ASPEK
Radoslav Jonas	Specialist
Adela Ladzianska	Deputy Director
Lubica Mikulaskova	Specialist
Tom Owen	Adviser
Jozef Pokorny	Member of Parliament
Ivan Surkos	Ambassador, Slovak Embassy
Pavel Toma	Senior Specialist
Lubomir Ziak	Head of Air Protection Group

SLOVENIA

Pavel Gantar	Minister for the Environment
Franc Beraus	Director
Darka Tea Glaxar	Adviser in International Cooperation Department
Dusan Hrcek	Director
Branko Janc	Member of Parliament
Janja Leban	Adviser

SLOVENIA (cont'd)

Viktor Simoncic	Government Counsellor
Peter Skoberne	Counsellor to the Director
Marko Slokar	State Secretary
Andreja Urbancic	NGO

SPAIN

Jose Luis Pardos	Ambassador, Embassy of Spain
Maria Teresa Bernedo Arzak	Director for the Minister's Cabinet
Dolores Carrillo	Director General
Manuel Hernandez-Gamallo	Cultural Counsellor, Embassy of Spain
Ramon Martin Anton	Adviser
Luis Peñalver Camara	Deputy General Director
Angel Rascón	Head of Division
Fransisco Summers	Programme Director

SWEDEN

Anna Lindh	Minister for the Environment
Rolf Annerberg	General Director
Lars Björkbom	Ambassador, Long-range Transboundary Air Pollution Director
Svante Bodin	Head of Section
Mats Ekenger	Head of Division
Lars Eklund	Member of Parliament
Berndt Ekholm	Press Officer
Eva Franchell Hallgren	Deputy Director
Björn Fritjofsson	Information Officer
Björn Nilsson	CEE Coordinator / Swedish NGO Representative
Johan Niss	Head of Section
Maria Sandqvist	Director
Ulf Svidén	Head of Section
Katarina Veem	Special Adviser
Per Östensson	

SWITZERLAND

Moritz Leuenberger	Federal Councillor, Minister of Environment, Transport, Energy and Communications
Richard Ballaman	Senior Scientific Officer
Miriam Behrens	NGO Representative
Peter Burkhardt	Head of Section
Mario Carera	Personal Assistant to the Minister
Jean-Pierre Egger	Programme Officer
Katharina Häberli	Programme Officer
Thomas Jakob Knecht	Environmental Policy Analyst
Robert Lamb	Senior Scientific Officer
Gerhard Leutert	Head of Air Pollution Control Division
Jorg Reding	Vice-Director
Philippe Roch	State Secretary and Director, Agency of Environment, Forests and Landscape

SWITZERLAND (con'd)

Stefan Schwager
Elisabeth Vega

Head European Bilateral Affairs
Personal Assistant to the
Minister/Press Officer

TAJIKISTAN

Nejmatullo M. Sahfarov
Saidahmad B. Dustov
Tatjana M. Novicova

Viktor Novikov

First Deputy Minister
Chief of Special Inspection
Chief of Control-inspection
Department
Chief of Information Department

**THE FORMER YUGOSLAV
REPUBLIC OF
MACEDONIA**

Tome Trombev
Lence Curcieva

Metodija Dimovski
Mihail Dimovski
Marjan Dodovski
Muhamed Halili

Pandora Nikuseva
Katerina Origjanska
Jane Talevski

Minister for the Environment
Chief of the Cabinet and Minister
Counsellor
Assistant Minister of Environment
Under-Secretary
General Secretary, NGO
Ambassador, the former Yugoslav
Republic of Macedonia
NGO
NGO
NGO

TURKEY

Melih Akalin
Güzin Abis
Zeynep Demirhan Darvish
Yunus Muhsin Sözen
Volkan Türk Vural

Deputy Under-Secretary
Chief of Section
Planning Expert

First Secretary, Permanent Mission
to the UN

TURKMENISTAN

Pirdzhan Kurbanov
Roza Berkeliyeva
Vladimir Glazowskiy
Elfimova Victoria Gregorievna
Kirsten Mac Aloon
Viktoria Yelfimova

Minister for the Environment
Research assistant
Head of Department

Head of Department

UKRAINE

Yaroslav Movchan
Grygori Babiev
Serhiy Bezv
Anatoli Bilous
Alexandr Bogachov
Victor Gorbunov
Victor Karamushka

Yury Kostenko

Vice-Minister
Acting Chairman
Head of Department
Head of Department
Head Expert
Head of Nature Resource Management
Deputy Director, International
Relations Dept.
Member of Parliament

UKRAINE (cont'd)

Viacheslav Magmedov	Head of Department
Olga Marushenka	Head of Division
Vira Mazurok	Adviser to the Minister
Vyacheslav Oleshchenko	Deputy Head
Vitalii Potapov	Head of Department

UNITED KINGDOM

Michael Meacher	Minister for the Environment
Graham C. Donald	Head of Biodiversity Action Plan Secretariat
Ian Donaldson	Foreign and Commonwealth Office
Lucy Gilbert	Air Pollution Policy Adviser
Terence Ilott	
Craig Jones	Private Secretary
Stephen Lowe	Programme Manager
Peter Madden	
Alistair McGlone	Legal Adviser
Will Morlidge	
Dinah Nichols	Director General, Environmental Protection
Paul Nicolopulo	First Secretary, British Embassy
David Pearson	
John Rea	Policy Analyst
Jaime Reynolds	Head, Central and Eastern Europe Division
Colette Saunders	Press Officer
Penny Smith	British Embassy
John Stevens	Head, European Environment Division
Stephen Tindale	Special Adviser
Vincent Yearley	Press Officer

**UNITED STATES
OF AMERICA**

Rafe Pomerance, Jr	Deputy Assistant Secretary of State for Environment and Development
Pamela Lane Baldwin	Director, US AID
Peter Feldman	CEE/NIS Program Coordinator, US EPA
Mary A. Gorjance	International Relations Officer, Department of State
Jon Thomas Grand	Environmental Attaché, United States Embassy, Denmark
William Harnett	Associate Director
Alan D. Hecht	Principal Deputy Assistant Administrator, US EPA
Jennifer Karp	Environmental Project Officer, US AID
Norine Kennedy	Vice-President of Environmental Affairs
Brian K. Muehling	International Activities Specialist, US EPA
David Mulenex	Counsellor, United States Embassy, Denmark

**UNITED STATES
OF AMERICA (cont'd)**

Loren L. Schulze	Environmental and Natural Resources Division, US AID
Charles D. Thompson	US EPA

UZBEKISTAN

Askhad Khabibullaev	Chief of the State Committee for Nature Protection
Turgun Irgashev	Chief of the Tashkent Regional Committee for Nature Protection
Khusnulla N. Lutpullaev	Chief of International Cooperation and Programme Development
Nigmatulla Khudaydergnov	Representative of the Cabine Ministry
Tatyana Petrova	NEAP Office Coordinator
Nariman Umarov	

EUROPEAN COMMUNITY

Ritt Bjerregaard	Commissioner
Anna Bramwell	Administrator
Richard Burger	DGXI
James Currie	Director General DGXI
Christian Dufour	Administrator of Permanent Delegation in Geneva
Anne Ehrenreich	Member of Cabinet Bjerregaard
Tom Garvey	Deputy Director General DGXI
Laurence Graff	Official
Helen Holm	Task Manager
Peter Horrocks	Principal Administrator
Peter Jørgensen	Spokesman for Commissioner Bjerregaard
Helmuth Lohan	Head of Unit, DG1A
Timo Mäkela	Head of Unit, DGXI
Iris Neumann	DGXI
Timo Summa	Director, DG1A
David Robert Bowe	Member of European Parliament
Doeke Eisma	Member of European Parliament
Kirsten Jensen	Member of European Parliament
Mr. Lewis, Ms. Jaros and Ms. De Roo	

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS, NGOs, etc.

BG BANK

Claus Bo Larsen	Analyst
-----------------	---------

**BARCELONA
CONVENTION FOR THE
PROTECTION OF THE
MARINE ENVIRONMENT AND
THE COASTAL REGION OF THE
MEDITERRANEAN**

Francesco Saverio Civili	MED POL Programme Coordinator, Unit for Mediterranean Action Plan
--------------------------	--

**CENTER FOR NATURE
CONSERVATION**

Despina Symons

Director

**COMMITTEE OF
ENVIRONMENTAL
PROTECTION**

Ermira Fida

Expert on Atmospheric Pollution
and Energy Issues

**CONSERVATION
FOUNDATION**

Struan Simpson

Project Director

**CONVENTION OF THE
CONSERVATION OF EUROPEAN
WILDLIFE AND
NATURAL HABITATS**

Eladio Fernandez-Galiano
Tarcisio Bassi

Deputy Director, Environment and
Local Authority

**CONVENTION ON THE
CONSERVATION
OF MIGRATORY SPECIES
OF WILD ANIMALS (CMS)**

Arnulf Müller-Helmbrecht

Executive Secretary

**CONVENTION ON THE
PROTECTION OF THE
MARINE ENVIRONMENT OF
THE BALTIC SEA AREA**

Tapani Kohonen

Executive Secretary

**CONVENTION ON
BIOLOGICAL
DIVERSITY**

Nicola Jane Crockford
Sutherland
Ioulia Gorelova

European Treaties
Officer
Programme Coordinator

COUNCIL OF EUROPE

Ferdinando Albanese

Andrea Berg
Maguelonne Dejeant-Pons
Eladio Fernández-Galiano
Wolfgang Gaede
Bjarne Hoff-Nielsen
Monica Langthaler

Kerstin Niblaeus

Elda Moreno Villanveva

Francois Paour

Director of Environment and Local
Authorities
Secretary
Principal Administrator
Secretary
Head of Unit, DGI
Legal Adviser
Parliamentary Assembly of the
Council of Europe
Director General, DGI, General
Secretariat of the Council
Administrator, Responsible for Centre
Naturopa
CLRAE

**DANISH METAL
WORKERS' UNION**

Laila Larsen Consultant

DTU

Finn Bro Rasmussen

DWTC - SSTC

Zlarko Ward Attaché

**ENERGY CHARTER
SECRETARIAT**

Tudor Constantinescu Expert
Paul Vlaanderen Director of Implementation

**ENVIRONMENTAL
CENTER**

Aida Tskoyan President

EUROCHLOR

Caroline Andersson Assistant
Gerhard Stolpa Consultant

**EUROPEAN BANK
FOR RECONSTRUCTION
and DEVELOPMENT**

Joachim Jahnke	Vice President
Johan Frans Jozef M. Bastin	Director of Team
Peter Coveliers	Project Preparation Committee (PPC)
William V. Kennedy	Senior Environmental Specialist
Jens Christian Mathiesen	Principal Banker
Timothy Murphy	Head of Environmental Appraisal
Koen Peters	Project Preparation Committee (PPC)
Karl-Erik Ramström	PPC-Officer
Nadine Warren	Project Preparation Committee (PPC)

PPC

Jaakko Juhani Hentonen Chairman (PPC)
Leena Voutilainen Project Secretary (PPC)

**EUROPEAN CENTER
FOR NATURE
CONSERVATION**

Rob Wolters	Executive Director
Ben Delbaere	Senior Officer
Graham Drucker	

**EUROPEAN
ENVIRONMENT
AGENCY**

Derek Osborn	Chairman of the EEA Management Board
Domingo Jiménez Beltran	Executive Director
David Stanners	Programme Manager
Peter Bosch	Project Manager
Adriana Gheorghe	PHARE Team Leader

**EUROPEAN
INVESTMENT BANK**

Rudolf de Korte
Peter Carter
Catherine Collin

Vice-President

**GLOBE
INTERNATIONAL**

Dimitri Brekine
Claudine Elisee-Wilson
Christopher Le Breton
Carlo Ripa di Meana
Nicolas Tavitian
Deltcho Vitchev
David Webber
Akiko Yamanaka

INFORSE

Emil Bedi
Gunnar Boye Olesen

Coordinator
Coordinator

**INSTITUTE OF
ENVIRONMENTAL
PROTECTION**

Janusz Zudek

Chairman

**INSTITUTE OF
TERRESTRIAL ECOLOGY**

Keith Bull

Chairman, Working Group on Effects

**INTERNATIONAL COUNCIL
OF ENVIRONMENTAL
LAW (ICEL)**

Wolfgang Burhenne
Marlene Jahnke

Executive Governor
Council Member

**INTERNATIONAL
ECOENERGY**

Aliyev Fagan

President

**INTERNATIONAL EDUCATION
RESOURCE and
INNOVATION
CENTER**

Sae Kubo

Project Coordinator

**INTERNATIONAL
ENERGY AGENCY**

Jean-Pierre Des Rosiers
Hans Jørgen Koch
Hans Nilsson
Lee Schipper
Fridtjof Unander

Head, Energy Efficiency Policy
Analysis
Director, Energy Efficiency,
Technology, R and D International

**INTERNATIONAL
FINANCE
CORPORATION**

Martyn Riddle

Associate Director

**INTERNATIONAL NETWORK FOR
ENVIRONMENTAL
MANAGEMENT**

Peter Hundley

Information Manager

**INTERNATIONAL
NETWORK FOR
SUSTAINABLE ENERGY**

Petr Hlobil

Member

**INTERNATIONAL SOCIETY OF
DOCTORS FOR
THE ENVIRONMENT**

Gaudenz Silberschmidt

Executive Director

**INTERPARLAMENTARY
ASSEMBLY OF THE
CIS COUNTRIES**

Natalia Goloubetskaia

Councillor B Secretary

**LET'S HELP
THE RIVER**

Fedor Krylov

**MED FORUM
NETWORK**

Rafael Madueno Sadeno

General Secretary

**MILIEUKONTAKT
OOST-EUROPA**

Jeroen Kuiper

Project Coordinator of EU Enlargement

MOTIVA

Seppo Silvonan

NETWORK CEE

Toni Vidan

Press and Energy Campaigner

NORDIC COUNCIL

Göran Lundberg

Senior Adviser

**NORDIC COUNCIL
OF MINISTERS**

Sture Persson

Department Manager

Birgitte Skjoldager Wöhlk

Senior Adviser

**NORDIC ENVIRONMENT
FINANCE
CORPORATION**

Harro Pitkänen

Managing Director

Mikko Venermo

Investment Manager

**NORTH ATLANTIC
TREATY ORGANIZATION**

Luis Veiga da Cunha

Director Priority Area on
Environmental Security

**NORWEGIAN FORUM
FOR ENVIRONMENT
and DEVELOPMENT**

S. Ananthakrishnan
Mari Linløkken

Director
Consultant

OGI INTERNATIONAL

Mykhaylo Magal

President

**ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT**

Donald Johnson
Brendan Gillespie

Secretary-General

Head of the Non-Member Countries
Branch, Environment

Fianna Jesover
Eija Kiiskinen

Consultant

Administrator of Non-Member Countries
Branch

Krzysztof Michalak
Lucien Royer
Joke Waller Hunter
Anthony Zamparutti

NEAP Programme Coordinator

OHSE Director

Director for Environment

Consultant, Environment Directorate

**ORGANIZATION
OF AMERICAN STATES**

Zoila Giron

Senior Economist

**ORGANIZATION FOR
SECURITY AND COOPERATION IN
EUROPE ECONOMIC and
ENVIRONMENTAL ACTIVITIES**

Thomas L. Price

Coordinator

**PAN-EUROPEAN
BIOLOGICAL and LANDSCAPE
DIVERSITY STRATEGY**

Graham R.F. Drucker

Pan European Strategy Support Officer

**PRO NATURA
FRIENDS OF THE EARTH,
SWITZERLAND**

Miriam Behrens

International Coordinator

RAMBØLL

Elsebeth Hansen
Milos Tichy
Kathrine Ungar Thomsen
Peter Hesseldahl
Hilmo Sehovic
Hans Chr. Wolter

RDIEE

Alexandre Kroline

Director

**REGIONAL
ENVIRONMENTAL
CENTER**

Jernej Stritih
Robert Herbst
Hiroyuki Ishi
Oreola Ivanova
Alexander Juras
Pavel Kazmierczyk
Bedrich Moldan
Dana Nicolescu
Istvan Tokes
Mihallaq Qirjo
Nesad Seremet

Innli Rasso
Ovidin Danclea
Vladimir Hudek

Executive Director
Member of Board of Directors
Member of Board of Directors
Head, Office of Executive Director
Deputy Executive Director
Project Manager
Chairman, REC Board of Directors
Member of the Board of Directors
Member of the Board of Directors
REC Local Representative, Albania
REC Local Representative, Bosnia
and Herzegovina
REC Local Representative, Estonia
REC Local Representative, Romania
REC Local Representative, Slovakia

**SECRETARIAT OF THE
CONVENTION ON WETLANDS OF
INTERNATIONAL IMPORTANCE
ESPECIALLY AS WATERFOWL HABITAT**

Tim Jones

Regional Co-ordinator B Europe

SLOVENE E-FORUM

Andreja Urbancic

Representative of NGO

SSTC - DWTC

Georges Jamart

TACIS

Frank Schwalba-Hoth

**UNITED NATIONS ECONOMIC
COMMISSION FOR EUROPE**

Yves Berthelot
Kaj-Ole Bärlund
Patricia Cueto
Sofie H. Flensburg
Jean Michel Jakobowicz
Gay Keller
Sergiusz Ludwiczak
Eija Lumme
Catherine Masson
Fairouz Nichanova
Lars Olof Nordberg
Wiek Schrage
U. von Blumenthal
Henning Wuester

Executive Secretary
Director
EPR Assistant
Consultant
Information Officer
Senior Secretary
Assistant Economic Affairs Officer
First Environmental Affairs Officer
Environmental Affairs Officer
Assistant Economic Affairs Officer
Deputy Director
Environmental Affairs Officer
Senior Legal Officer
Economic Affairs Officer

**UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER'S
OFFICE FOR HUMAN RIGHTS**

Eric Tistounet

External Relations Officer

**UNITED NATIONS
DEVELOPMENT PROGRAMME**

Natalya Gordienko
Archalus
Tcheknavorian-Asenbauer

Senior Technical Adviser (TAU)

**UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME**

Klaus Töpfer

Gertrud Attar
Sipi Jaakkola
Erik Larsson
Frits Schlingemann
Laura Williamson
Maria Andrzejewska
Marek Baranowski
Emmanuelle Bournay
Nickolai Denisov
Claudia Heberlein
Lawrence Hislop
Inge Knudsen
Philippe Rekacewicz
Otto Simonett

**Under-Secretary-General and Executive
Director**

Information
Senior Programme Officer
Senior Environmental Affairs Officer
Director and Regional Representative
Programme Officer
Assistant Director (GRID)
Director (GRID)
Cartographer (GRID)
Program Officer (GRID)
Project Manager (GRID)
Program Officer (GRID)
Internet Specialist (GRID)
Head of Cartographic Department (GRID)
Programme Manager (GRID)

**UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME (cont'd)**

Ronald George Witt

Regional Coordinator (GRID)

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION**

Gisbert Glaser

Assistant Director General

UNPEDE Jean-Guy Bartaire

Environment Adviser

**UNITED EUROPEAN
ENVIRONMENT
CONTROLS LTD.**

G. Edward Soméus
Zoltàn Szönyi

Managing Director

**UNITED NATIONS
INDUSTRIAL
DEVELOPMENT
ORGANIZATION**

Angelo D'Ambrosio

Managing Director

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
- EUROPE**

Günter Klein

**Director, Department of Environment
and Health**

Alex Baylis

Consultant

Bent H. Fenger	Head of Management Support Unit, Environment and Health Department
Dinko Kello	Regional Adviser for Environment and Health Policy
Elaine Price	Project Officer, Environmental Health Department

WORLD BANK

Johannes F. Linn	Vice President
Jocelyne Albert	Regional Coordinator, ENV
Ralph Braccio	Environmental Specialist
Michele de Nevers	Environment Sector Leader
Peter Kalas	PPC - Officer
Magda Lovei	Environmental Economist
Leonid Alexander Norsworthy	Knowledge Coordinator
Jan Pakulski	External Affairs Manager
Helmut Schreiber	Economist
Konrad von Ritter	Economist
Michelle Watts	Assistant

**WORLD BUSINESS COUNCIL
FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

Bjorn Stigson	Managing Director
---------------	-------------------

**WORLD
CONSERVATION
UNION**

Elizabeth Hopkins	Senior Policy Adviser
Zbigmiew Karpowicz	Director, European Regional Office

**BUSINESS DELEGATIONS/
DELEGATES**

Egil Muklebust	President and CEO, Norsk Hydro
Vladimir Dobes	Czech Cleaner Production Center
Maria Erdos	MOL, Hungary
Vesna Kaupa	Pliva d.d., Croatia
Ole Lie	Senior Director, Norsk Hydro
Branimir Natov	Bulgarian Industrial Association
Derek Norman	Director of Environmental Affairs, Pilkington
Mirela Petrovici	Romanian Association of SMEs
Wim Philippa	Secretary General, ERT
Edward Someus	Dunaferr, Hungary
Beatrice Schell	Director
Caroline Walcot	Deputy Secretary General, ERT
Matthias Zimmermann	President
Igor Zhuskenko	Gasprom

GUESTS

Birgit Bjørnvig
Villy Dyhr
Toke Langelund Winther
Gunnar Møller Petersen

Michala Petri	
Janne Silvest	
Mikael Skov Andersen	
Jan Kofoed Winther	
Inge-Lise Pedersen	
Flemming Knudsen	Lord Mayor , Aarhus Municipality
Torben Brandi Nielsen	Alderman, Aarhus Municipality
Niels Erik Eskildsen	Alderman, Aarhus Municipality
Poul-Erik Jensen	Director General, Aarhus Municipality
Nils Petersen	Director, Aarhus Municipality
Uffe Rasmussen	Engineer, Aarhus Municipality
Rikke Houlberg Rand	Consultant, Nellemann, Nielsen and Rauschenberg

NGO-Coalition

Theresa Herzog-Zimmermann	Environment NGO Coordinator, NGO-Coalition
Albin Keuc	Coordinator, NGO-Coalition
Kirsten Sloth	Member of International NGO Delegation 92-Gruppen
Pieter-Jeroen Van der Gaag	Deputy International Coordinator ANPED - The Northern Alliance for Sustainability
Nicola Crockford	Bird Life International
Kliment Mindjov	President, Borrowed Nature Association
Tomasz Terlecki	Regional Coordinator CEE Bankwatch Network
Ivan Gyulai	President of CEE WEB
Delia Villagrassa	Director Climate Network Europe
Mette Lyngsøe Svejgaard	Coordinator Coalition Clean Baltic
Christian Schrefel	President, Eco Counselling Europe
Olga Ponizova	Executive Director ECO-Accord
Victoria Elias	Deputy Director ECO-Accord
John E. Bonine	Environmental Law Alliance Worldwide, U.S.
Ark Zin	European ECO Forum
Jeremy Wates	European Environmental Bureau/ECO Forum
Beatrice Schell	Director European Federation for Transport and Environment
Matthias Zimmermann	President European Federation for Transport and Environment
Katy Brady	Lawyer Field
Mara Silina	East-West Programme Coordinator
Mary Taylor	Friends of the Earth Senior Research Officer Friends of the Earth

NGO-Coalition (cont'd)

Roda Verheyen	Legal Adviser Friends of the Earth
Vladimir Lay	Member Green Action
Louise Gale	EU Adviser Greenpeace European Unit
Erzsebet Schmuck	President National Society of Conservationists
Elena Semenovna Kolpakova	Coordinator Public Movement "Let's help the river"
Fe Sanchis Moreno	Director, Legal Department Terra Environmental Policy Centre
John Hontelez	Secretary General European Environmental Bureau
Lene Feldthus Andersen	The Danish Outdoor Council
Gunnar Boye Olesen	OVE-INFORSE
Sandor Fulop	Director EMLA
Ewa Charkiewicz-Pluta	Tools for Transition/CEECAP
Jerzy Jendroska	Director PELA
Julia Gorelova	Programme Coordinator Biodiversity Conservation Center
Olga Razbash	Chairperson Regional Public Center
Vida Ogorelec Wagner	Director Umanotera
Annika Otterstedt	EU Coordinator Swedish Society for Nature Conservation
Gaudenz Silberschmidt	Executive Director ISDE
Svetlana Kravchenko	President ECOPRAVO-Lviv
Iza Kruszewska	Press Officer European ECO Forum
Peter Roderick	Legal Adviser Friends of the Earth
Brennan Van Dyke	Staff Attorney Center for International Environmental Law
Juris Martins	VAK/Friends of the Earth

Annexe II

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

A. PRÉAMBULE

1. Nous, Ministres de l'environnement et chefs de délégations de 52 pays de la région de la CEE et représentant de la Commission européenne, nous sommes réunis à Århus (Danemark) du 23 au 25 juin 1998 à l'occasion de la quatrième d'une série de conférences ministérielles tenues dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe".

2. Nous réaffirmons le ferme engagement, pris lors des trois conférences ministérielles précédentes, tenues respectivement à Dobriš (1991), Lucerne (1993) et Sofia (1995), de coopérer à la protection de l'environnement dans la région de la CEE. Nous promettons de satisfaire aux obligations découlant des déclarations faites lors de ces trois conférences. Nous déclarons en particulier qu'il est essentiel, pour améliorer l'état de l'environnement, que des considérations écologiques soient davantage intégrées aux politiques dans tous les secteurs. Nous nous félicitons de la participation active de la communauté des ONG ainsi que des milieux d'affaires et des syndicats à la Conférence. Nous sommes conscients par ailleurs que le processus "Un environnement pour l'Europe" revêt une importance politique en tant que principal cadre politique paneuropéen de promotion, sur le long terme, d'un développement écologiquement rationnel et durable.

3. Nous nous félicitons du rétablissement de la paix dans des zones auparavant touchées par des conflits armés, processus qui ouvre la voie à une amélioration de l'état de l'environnement dans ces régions. Nous engageons les États où de tels conflits persistent à rétablir et consolider la paix.

4. L'élargissement de l'Union européenne, qui engendrera de nouveaux défis pour l'économie comme pour l'environnement, peut donner une impulsion considérable à l'amélioration de l'état de l'environnement dans les pays candidats. Il n'existe pas de phénomène comparable dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale ni dans les États nouvellement indépendants, qui sont nombreux à devoir encore faire face à de graves problèmes écologiques. Un volume plus important des ressources du processus "Un environnement pour l'Europe" devrait donc être consacré à ces pays afin de favoriser une harmonisation des politiques de l'environnement et des conditions écologiques au niveau de la région européenne, étape vers un développement durable.

5. Nous reconnaissons l'importance de la coopération régionale, sous-régionale et bilatérale en matière d'environnement dans la région de la CEE. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration conjointe des Ministres de l'environnement de la région d'Asie centrale (Almaty, 22 avril 1998) et de leur ferme intention de coopérer mutuellement, et appuyons leur décision d'élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action régional pour l'environnement dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe". Nous saluons et appuyons également l'adoption, le 23 juin 1998 à Nyborg (Danemark), du programme Action 21 pour la mer Baltique, qui jouera un rôle de premier plan dans la région de la mer Baltique.

B. LA RÉGION DE LA CEE ET L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

6. Nous reconnaissons que nombre des problèmes écologiques de la planète ont pour origine la région de la CEE; nous réaffirmons que les pays de la CEE sont investis d'une responsabilité particulière pour ce qui est de contribuer à résoudre ces problèmes et que nous aspirons à ce que ces pays jouent un rôle de chef de file mondial dans la poursuite d'un développement durable. Nous nous félicitons de l'appui fourni par les organisations internationales et leur en sommes reconnaissants.

7. Nous nous engageons à nous conformer aux obligations découlant des conventions de protection de l'environnement auxquelles nous sommes parties. Par ailleurs, nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que des États membres de la CEE ne sont pas parties à plusieurs conventions et autres instruments juridiques pertinents en matière d'environnement et prions instamment ces États de prendre toutes les mesures voulues pour devenir dès que possible parties à ces instruments.

8. Pour contribuer davantage à la poursuite mondiale d'un développement durable, nous continuons de soutenir les travaux menés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations et conventions mondiales pertinentes.

9. Il nous faut des régimes de contrôle énergiques, utiles et efficaces pour faire respecter les engagements juridiquement contraignants découlant des accords environnementaux multilatéraux (AEM). Il importe de développer les procédures et mécanismes ayant, au besoin, des effets contraignants sur les Parties qui ne respectent pas leurs obligations. Nous soutiendrons sans réserve un élargissement de la participation aux accords environnementaux multilatéraux en vigueur ainsi qu'à leurs mécanismes d'échange de renseignements et de contrôle de la mise en oeuvre, ainsi que l'application effective de ces dispositifs.

10. Nous soulignons l'importance d'une coopération internationale axée non pas sur l'affrontement mais sur le soutien mutuel pour renforcer l'application des législations nationales de protection de l'environnement. À cet égard, nous saluons la mise en place de réseaux informels de coopération entre inspecteurs de l'environnement dans la région de la CEE tels que le Réseau de l'Union européenne pour l'application et la mise en oeuvre du droit de l'environnement - Pays d'adhésion (IMPEL-AC) et un réseau d'inspecteurs de l'environnement dans la région d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale.

11. Nous insistons sur le fait que les objectifs des accords environnementaux multilatéraux et les obligations qui en découlent ne devraient pas être entravés par d'autres accords internationaux et qu'il faudrait veiller à ce que les règlements, dispositions et procédures de l'OMC tiennent pleinement compte de la nécessité de promouvoir un niveau élevé de protection de l'environnement. En particulier, le système commercial multilatéral devrait, conformément à des règles claires et prévisibles, faire une place aux mesures commerciales prises

dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux ¹. Nous encouragerons les efforts visant à garantir l'intégration effective des préoccupations liées à l'environnement dans les accords internationaux relatifs à l'investissement tels que le projet d'accord multilatéral sur l'investissement, de manière à appuyer le développement durable et à éviter de limiter la capacité de formuler et d'appliquer des politiques environnementales nationales et internationales.

12. Les changements climatiques restent la plus grande menace écologique pesant sur le développement durable de la planète ainsi que sur la santé et la prospérité future de ses habitants. Le Protocole de Kyoto a marqué un tournant historique et il est désormais essentiel que nous donnions une suite concrète à l'engagement pris à Kyoto. À cet égard, nous sommes conscients qu'il nous incombe d'être le chef de file de la lutte contre les changements climatiques. Sur le plan intérieur, nos nations s'engagent à procéder immédiatement à des réductions significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes fermement convaincus que ces réductions peuvent être réalisées de façon avantageuse au plan économique et qu'elles peuvent, dès à présent et à l'avenir, améliorer la qualité de la vie. Sur le plan international, nous devons poursuivre sur notre lancée et faire progresser, à la quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Buenos Aires, les dossiers laissés en suspens à Kyoto. Des mécanismes souples tels que l'échange international de droits d'émission, l'application conjointe et un mécanisme de développement respectueux de l'environnement, qui doivent venir compléter les mesures prises à l'échelon national, peuvent contribuer largement à nous permettre d'honorer nos engagements de manière économique. Il faudra, en priorité, définir des principes, modalités, règles et lignes directrices pertinents pour faire en sorte que ces mécanismes apportent des avantages écologiques réels. Il importe que des formules souples de ce type, notamment en matière commerciale, nous aident à réduire encore plus les émissions globales de gaz à effet de serre. Les règles fixées doivent garantir un régime commercial applicable, responsable, vérifiable, ouvert et transparent. Il faudra poursuivre les travaux sur le traitement des puits de carbone. Nous saluons la signature récente du Protocole de Kyoto par certains d'entre nous et confirmons l'intention de ceux qui ne l'ont pas encore fait de le signer dans le courant de l'année prochaine. Il nous faut un régime de contrôle énergétique, utile et efficace pour faire respecter les engagements juridiquement contraignants souscrits au titre du Protocole ².

13. Étant donné les vives préoccupations que continuent de susciter les installations nucléaires peu sûres, nous réaffirmons que nous nous sommes engagés à les éliminer dans les meilleurs délais ³. Nous reconnaissons la nécessité de résoudre les problèmes liés au déclassement des réacteurs et des centrales nucléaires, à la gestion des déchets nucléaires et à la

¹Les États-Unis ne peuvent accepter les deux premières phrases du paragraphe 11.

²Réserve générale émise par la Turquie.

³L'Autriche, le Danemark, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Norvège et la Suède réaffirment la position selon laquelle l'exploitation de l'énergie nucléaire en général devrait être éliminée progressivement à long terme. Cette position est partagée par Chypre.

sécurité opérationnelle. À ce sujet, nous prenons note de l'adoption de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, et nous pressons tous les États qui ne l'ont pas encore fait de prendre toutes les mesures appropriées pour devenir parties à cette convention et à la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous réaffirmons également la nécessité d'adopter un régime de responsabilité international approprié pour l'indemnisation en cas de préjudice causé par les installations nucléaires, notant les efforts récents réalisés par la communauté internationale pour améliorer les régimes de responsabilité civile.

14. Nous rappelons les préoccupations exprimées par de nombreux États quant aux risques d'atteinte à l'environnement et à la santé que comportent les essais d'armes nucléaires et prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

15. Nous constatons que les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés sont en augmentation. En conséquence, la nécessité de se saisir des questions de sécurité se fait de plus en plus sentir et nous prenons le ferme engagement de mener à terme, d'ici à février 1999, la négociation d'un protocole à la Convention sur la diversité biologique, relatif à la sécurité biologique, en nous fondant sur une évaluation scientifique des risques et sur le principe de précaution.

L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE

16. Nous accueillons avec satisfaction le rapport intitulé *L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation*, demandé à notre dernière réunion tenue à Sofia en septembre 1995 et publié récemment par l'Agence européenne pour l'environnement. Bien que certaines pressions aient été réduites, on ne constate dans l'ensemble aucune amélioration de l'état ou de la qualité de l'environnement en Europe. Il nous incombe, en conséquence, de prendre de nouvelles mesures, notamment dans les domaines suivants :

- Les transports, où les politiques gouvernementales n'arrivent pas à suivre le rythme de l'augmentation de la circulation, qui accentue les problèmes de pollution atmosphérique, de changements climatiques, de bruit, d'encombrement, d'appauvrissement de la diversité biologique et de perte d'habitats. Nous sommes déterminés à mettre en place un système de transport durable et écologiquement rationnel et à promouvoir l'utilisation des transports publics, des transports maritimes, du rail et des transports non motorisés. Il faudrait recourir à des instruments économiques pour réduire le volume des transports, tout en répercutant les coûts environnementaux sur les prix des transports, en particulier dans le cas du transport de marchandises;
- L'agriculture, où il reste encore beaucoup à faire pour mieux concilier les préoccupations environnementales et les pratiques agronomiques, par exemple en développant les règles de bonne pratique agricole, en encourageant l'application de techniques de production agricole respectueuses de l'environnement,

en faisant en sorte que les subventions à l'agriculture aillent dans le sens de la protection de l'environnement, et en appliquant des politiques destinées à neutraliser l'impact environnemental des systèmes de production animale intensive;

- L'énergie, où de nouveaux efforts sont nécessaires pour assurer la pleine application, au niveau national, des instruments internationaux disponibles, notamment en ce qui concerne les économies d'énergie, ainsi que la promotion et l'utilisation durable des ressources énergétiques renouvelables;
- Les substances chimiques, où une évaluation plus poussée des dangers et des expositions, ainsi que de leurs répercussions sur la santé et sur l'environnement, est nécessaire. Ces évaluations devraient reposer sur une analyse scientifique, notamment des risques, et les décisions prises devraient respecter le principe de précaution;
- Les eaux superficielles, souterraines, côtières et marines, qui sont toujours menacées en dépit des nombreux efforts déployés, d'où la nécessité de prendre des mesures plus efficaces en vue de réduire progressivement les quantités de polluants (y compris les métaux lourds et les substances chimiques d'origine anthropique) notamment en limitant les apports provenant de sources de nutriments;
- La dégradation des sols, qui continue de poser de graves problèmes tandis que les progrès en matière de conservation des sols et de remise en état des sites pollués restent insuffisants. Des efforts supplémentaires s'imposent concernant les stratégies de prévention de la désertification;
- La diversité biologique, qui fait l'objet de pressions généralisées de plus en plus fortes et requiert de toute urgence l'application des mesures mentionnées dans la section sur la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

17. Nous reconnaissons que le rapport intitulé *L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation*, ne couvre pas l'Asie centrale. À cet égard, nous saluons le rapport intitulé "Central Asia: Environment Assessment", établi par les pays de cette région.

18. Nous reconnaissons que les mécanismes visant à coordonner la surveillance ainsi que la collecte, le traitement et la gestion des données en Europe demeurent insuffisants. Dans l'avenir, nous devrions nous attacher en priorité à améliorer ces mécanismes ainsi que l'état de l'information sur l'environnement pour faciliter les processus décisionnels et faire en sorte que le public ait plus aisément accès à des informations fiables sur l'environnement. Dans cette perspective, nous préconisons un resserrement de la coopération entre tous les gouvernements, organisations et réseaux d'information et d'observation existants. Nous saluons l'initiative de la Fédération de Russie qui a décidé d'organiser une réunion spéciale à Moscou au cours du premier semestre de 1999 en vue de renforcer la coopération

à cet égard. Les activités qui seront entreprises dans l'avenir dans ce domaine devraient tenir pleinement compte des travaux effectués par les réseaux et les instances en place, en particulier l'Agence européenne pour l'environnement.

C. L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉCOLOGIQUE POUR L'EUROPE

19. Les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) constituent un outil important pour intégrer les préoccupations environnementales dans les projets de développement et garantir l'accès à l'information et la participation du public. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur récente de la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Nous demandons instamment aux pays de la région de la CEE de prendre toutes les mesures voulues pour devenir Parties à cette convention et pour la mettre en oeuvre. Nous prenons note également des progrès accomplis dans la mise en place de la procédure d'EIE dans les pays d'Europe centrale et orientale et saluons l'Initiative de Sofia sur l'EIE, placée sous la direction de la Croatie.

20. Nous reconnaissons que l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement facilite l'analyse systématique des effets environnementaux des politiques, plans et programmes proposés et invitons les pays et les institutions financières internationales à introduire et/ou à effectuer des évaluations de ce type avec la participation appropriée des ONG et des citoyens. Nous soulignons que - en vue de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les processus décisionnels concernant les autres politiques - des évaluations des politiques, plans et programmes sectoriels internationaux menés dans la région de la CEE dans des domaines tels que les transports, l'énergie et l'agriculture, devraient être entreprises en priorité.

21. Nous reconnaissons que la modification des modes de consommation et de production doit être à la base de la transition vers une région de la CEE orientée vers la durabilité; c'est avec inquiétude que nous constatons que certains développements dans les pays en transition sur le plan économique risquent d'entraîner la reproduction de modes de consommation non durables qui ont cours dans d'autres parties de la région.

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

22. Nous nous félicitons de l'adoption et de la signature des Protocoles sur les polluants organiques persistants (POP) et sur les métaux lourds, dans le cadre de la Convention CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et demandons instamment à toutes les Parties à la Convention de prendre rapidement toutes les dispositions voulues pour devenir Parties à ces deux Protocoles et de prendre spontanément et sans tarder des mesures pour les appliquer et en respecter les dispositions avant même qu'ils n'entrent officiellement en vigueur.

23. Nous nous engageons à participer de façon constructive aux prochaines négociations relatives à une convention de portée mondiale sur les POP.

24. Nous avons l'intention de réduire, dans nos pays respectifs, les émissions de plomb, de cadmium et de mercure provenant à la fois de sources industrielles, des transports, des procédés de combustion ainsi que de l'élimination et de l'incinération des déchets, et de respecter toutes les autres obligations découlant du Protocole sur les métaux lourds. Nous notons que 32 pays ont fait savoir, dans une déclaration distincte, qu'ils étaient prêts à retenir, pour l'élimination définitive du plomb ajouté à l'essence généralement utilisée par les véhicules routiers, une date cible antérieure à celle stipulée dans le Protocole. (Le texte de la Déclaration est reproduit en annexe)

25. Nous soutenons fermement l'achèvement, dans les meilleurs délais, d'un nouveau protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif aux oxydes d'azote et aux substances connexes et nous sommes résolus à prendre les mesures qui s'imposent pour établir les bases scientifiques nécessaires à la bonne application et au développement ultérieur des instruments juridiques d'un bon rapport coût-efficacité qui existent pour réduire la pollution atmosphérique transfrontière dans la région de la CEE.

26. Nous accueillons favorablement la Déclaration de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, vu le rôle important de cette convention dans les efforts visant à promouvoir une amélioration de l'état de l'environnement et de la santé en Europe et en Amérique du Nord. (Le texte de la Déclaration tel qu'adopté est reproduit en annexe)

27. Nous notons avec satisfaction que le Protocole de 1991 relatif aux émissions de COV est entré en vigueur en septembre 1997 et que le Protocole de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre entrera en vigueur début août 1998. Nous demandons instamment aux signataires des deux Protocoles qui ne sont pas encore Parties à ces instruments de le devenir le plus rapidement possible.

STRATÉGIE VISANT À ÉLIMINER PROGRESSIVEMENT L'ESSENCE AU PLOMB

28. Nous approuvons le projet de stratégie visant à éliminer dans les meilleurs délais et le 1er janvier 2005 au plus tard l'essence au plomb généralement utilisée par les véhicules routiers, tout en constatant que quatre pays ont réservé leur position quant à la date cible ⁴. Nous nous engageons à oeuvrer dans le sens des objectifs intermédiaires de la stratégie et à évaluer leur degré de réalisation lors de notre prochaine conférence ministérielle.

29. Nous continuerons de faire tout notre possible pour éviter que l'élimination progressive du plomb ne se traduise par une augmentation des émissions globales de substances nocives.

30. C'est avec satisfaction que nous prenons acte des résultats de la coopération établie entre les pays d'Europe centrale et orientale, dans le cadre de l'Initiative de Sofia relative à la qualité de l'air au niveau

⁴Au cours de la conférence, un pays supplémentaire a émis des réserves sur la date cible.

local placée sous la direction de la Bulgarie, pour éliminer progressivement l'essence au plomb et réduire la pollution atmosphérique au niveau local. Nous invitons le Comité de préparation des projets (CPP) à inscrire l'élimination progressive du plomb au nombre de ses activités futures, aussi bien dans la région d'Europe centrale et orientale que dans celle des États nouvellement indépendants.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ^{5 6}

31. Nous approuvons la Déclaration de principe sur l'efficacité énergétique (voir le document ECE/CEP/47 établi pour la Conférence), accueillons favorablement les Directives sur les économies d'énergie en Europe (voir le document ECE/CEP/47/Add.1), soumises par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE, et demeurons convaincus qu'une plus grande efficacité énergétique sera un moyen important pour honorer les engagements que nous avons souscrits au titre du Protocole de Kyoto.

32. Nous entendons notamment oeuvrer à une réforme des marchés et de la tarification de l'énergie, afin de garantir des prix reflétant les coûts et des incitations économiques intégrant progressivement les coûts environnementaux de la production et de l'utilisation de l'énergie. Dans ce contexte, nous soutenons toutes les activités internationales visant à définir des mesures propres à réduire le bruit des aéronefs et leurs émissions dans l'atmosphère. Nous soutenons en outre les travaux visant à instituer des mesures réglementaires ou fiscales dans des secteurs des transports en pleine expansion comme l'aviation. Nous oeuvrerons dans le sens d'une réduction progressive et, si possible, d'une suppression d'ici à 2005 des subventions sur les prix de l'énergie, qui nuisent à l'efficacité énergétique et/ou ont des effets néfastes sur l'environnement.

33. Nous reconnaissons la nature intersectorielle complexe des politiques d'efficacité énergétique et la nécessité de tenir compte de ces politiques dans d'autres secteurs, tels que le logement, les transports et l'industrie. Pour que les politiques d'efficacité énergétique donnent de bons résultats, il faudrait que les pouvoirs publics à tous les échelons concernés fassent en sorte que les mesures qu'ils prennent soient étroitement et efficacement coordonnées.

⁵Le Canada et les États-Unis d'Amérique appuient énergiquement l'efficacité énergétique, considérée comme un moyen important permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils s'engagent fermement à continuer d'y contribuer. L'adoption de la Déclaration de principe sur l'efficacité énergétique et des Directives sur les économies d'énergie en Europe serait incompatible avec un des principes fondamentaux du Protocole de Kyoto consistant à laisser les pays poursuivre les objectifs environnementaux en fonction de leur situation nationale. De ce fait, le Canada et les États-Unis d'Amérique ne peuvent souscrire aux paragraphes 31, 32 et 35.

⁶Même si elle n'a pas signé le Protocole de Kyoto, la Turquie a les mêmes préoccupations que les États-Unis et le Canada. De ce fait, elle ne peut pas non plus souscrire aux paragraphes 31, 32 et 35.

34. Nous reconnaissons l'importance que présente, pour une action efficace dans le domaine des économies d'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, en particulier en Europe centrale et orientale, y compris dans les États nouvellement indépendants, le financement international assuré notamment par le biais de la Banque mondiale, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et des programmes PHARE et TACIS de l'UE. Nous engageons vivement les instances internationales concernées à accorder la priorité aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique dans leurs politiques opérationnelles et dans leurs directives relatives à l'exécution des projets.

35. Nous oeuvrerons dans le sens d'un renforcement de la coopération internationale pour veiller à l'application des politiques d'efficacité énergétique. Il sera rendu compte des progrès réalisés à cet égard à la prochaine Conférence "Un environnement pour l'Europe".

STRATÉGIE PANEUROPEENNE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

36. Nous prenons note du rapport intérimaire sur la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, nous réjouissons des liens qui ont été établis avec la mise en application de la Convention sur la diversité biologique et prenons acte du travail entrepris au titre de l'Initiative de Sofia sous la direction de la Slovénie. Nous approuvons la résolution sur la diversité biologique et paysagère (voir le document ECE/CEP/54 établi pour la Conférence) ⁷.

37. Nous sommes conscients que la diversité biologique et paysagère, tout particulièrement en Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants, représente un atout important pour l'Europe dans son ensemble et exprimons notre inquiétude face aux pressions grandissantes qui risquent d'aggraver la situation. Nous décidons de renforcer et de mettre en oeuvre les instruments permettant de mieux intégrer les objectifs relatifs à la sauvegarde de la diversité biologique et des sites dans les politiques sectorielles à l'échelon national et international, en créant notamment des incitations économiques et financières pertinentes.

38. Nous constatons en particulier que l'utilisation des terres a des incidences considérables sur la diversité biologique et paysagère, et qu'il existe actuellement dans ce domaine de vastes possibilités de progrès mais aussi des risques potentiels. Afin de tirer parti de ces possibilités et de prévenir les effets négatifs, nous prendrons des initiatives afin d'intégrer les impératifs liés à la diversité biologique dans le secteur agricole et ce dans le cadre des processus d'élargissement et de transition de l'UE.

39. Nous adressons un appel à tous les États participants, aux organisations internationales, aux ONG et au secteur privé afin qu'ils renforcent leur soutien, selon qu'il convient, à l'application de la Convention sur la diversité biologique, notamment, par le biais de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, en recherchant des moyens de financement nouveaux et inédits.

⁷Les États-Unis d'Amérique accueillent favorablement et soutiennent la plupart des éléments de la résolution sur la diversité biologique et paysagère mais ne peuvent l'approuver.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LE RÔLE DES ONG

40. Nous considérons la Convention d'Århus, qui reconnaît les droits des citoyens dans le domaine de l'environnement, comme un pas en avant positif tant pour l'environnement que pour la démocratie. Nous encourageons tous les États non signataires à prendre les mesures nécessaires pour devenir Parties à la Convention.

41. Nous prenons acte de la résolution des Signataires de la Convention (voir le document ECE/CEP/43/Add.1/Rev.1 établi pour la Conférence).

42. Nous reconnaissons et appuyons le rôle crucial joué dans la société par les ONG s'occupant de l'environnement, qui constituent un important moyen d'expression des opinions d'un public soucieux de l'environnement. Un public engagé, sensibilisé et critique est essentiel dans une démocratie saine. En contribuant à donner aux particuliers et aux ONG s'occupant de l'environnement les moyens de jouer un rôle actif dans le processus de prise de décisions et de sensibilisation en matière d'environnement, la Convention d'Århus encouragera un civisme écologiquement responsable et aidera l'ensemble des membres de la société à mieux remplir, individuellement et collectivement, le devoir qui est le leur de protéger et d'améliorer l'environnement, pour le bien des générations présentes et futures⁸.

43. La décision de nouer un dialogue particulier avec les ONG de défense de l'environnement pendant la présente Conférence montre que nous reconnaissons leur rôle essentiel et que nous entendons renforcer les courants de communication entre pouvoirs publics et ONG, notamment dans les enceintes internationales. Nous reconnaissons le rôle inédit joué par les ONG à la présente Conférence et apprécions grandement l'esprit d'organisation et de responsabilité dont elles ont fait preuve pour la réunion des ONG, ainsi qu'en participant activement aux préparatifs de la Conférence.

44. Nous encourageons les pays à accorder, le cas échéant, un appui pratique et financier aux ONG s'occupant de l'environnement et profitons de cette occasion pour constater que la remise en question des politiques gouvernementales peut faire partie de leur rôle.

D. PROGRAMME D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PAE)

RECENTRAGE SUR LES ÉTATS NOUVELLEMENT INDÉPENDANTS

45. Nous reconnaissons le rôle positif joué par l'Équipe spéciale du PAE dans la promotion d'une réforme des politiques environnementales et du renforcement des capacités des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants. La participation à l'Équipe spéciale a aidé des pays candidats

⁸L'Allemagne ne peut pas signer la Convention à la présente Conférence et prendra une décision concernant cette signature dans les délais prévus à l'article 17 de la Convention. Ce pays n'est donc pas en mesure de souscrire aux paragraphes 40, 41 et 42. L'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan et la Turquie sont dans le même cas.

à l'adhésion et leurs partenaires de l'UE à entamer un dialogue sur l'environnement durant le processus d'élargissement. Nous saluons également et encourageons la participation plus active et plus engagée des États nouvellement indépendants à ce processus. Étant donné le dynamisme du processus d'élargissement de l'UE et les ressources importantes que la Commission européenne, les États membres et les États candidats à l'adhésion lui réserveront, nous estimons que les futurs travaux du PAE devraient privilégier les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants qui ne font pas partie du processus de préadhésion. Ces pays ont tout particulièrement besoin d'un appui extérieur pour être à même d'élaborer et d'exécuter des projets ainsi que pour renforcer le fonctionnement de leurs fonds nationaux pour l'environnement.

46. Il faudrait que les programmes nationaux d'action environnementale, le financement de l'environnement et la gestion environnementale dans les entreprises continuent de servir de cadre aux activités de l'Équipe spéciale du PAE; toutefois, les activités devraient être conçues et menées de façon à mieux refléter les besoins différenciés des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants. Nous nous félicitons du soutien apporté par l'OCDE à l'Équipe spéciale sous la forme de services de secrétariat. Le Centre régional pour l'environnement de Szentendre (Hongrie) est appelé à remplir un rôle grandissant en soutenant les travaux de l'Équipe spéciale en Europe centrale et orientale concernant des pays candidats ou non à l'adhésion.

LE FINANCEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

47. Nous accueillons avec satisfaction les orientations décrites dans le rapport sur le financement dans le domaine de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants et ses conclusions et recommandations (voir le document de la Conférence ECE/CEP/50), et constatons qu'il présente un panorama très varié. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, les ressources mobilisées pour les investissements dans le domaine de l'environnement sont égales, voire supérieures, aux moyennes de l'OCDE en pourcentage du PIB. Toutefois, dans les États nouvellement indépendants, les sources de financement dans ce domaine sont faibles, voire inexistantes. Ces pays devraient élaborer des stratégies de financement appropriées. À cette fin, nous appuyons les recommandations du rapport sur le financement dans le domaine de l'environnement. Nous demandons, en particulier, que des méthodes plus efficaces soient mises au point afin de relier les politiques et instruments requis pour créer une demande et mobiliser des fonds nationaux aux mécanismes qui financent les projets.

48. Le financement des activités relatives à l'environnement doit provenir essentiellement de sources nationales. Les instruments économiques devraient contribuer davantage à inciter les pollueurs à réduire à leurs frais la pollution qu'ils engendrent (principe du pollueur-payeur), ainsi qu'à promouvoir le développement durable et la prise en compte des impératifs écologiques dans les politiques sectorielles et à dégager des recettes destinées aux fonds nationaux pour l'environnement et à d'autres formes de financement public et privé. À cet égard, nous saluons l'échange de données d'expérience entre les pays dans le cadre de l'Initiative de Sofia sur les instruments économiques, pilotée par la République tchèque, et de l'atelier CEE-OCDE sur les instruments économiques, organisé en 1997 en République tchèque.

49. Le financement externe contribuera largement à aider les pays candidats à l'adhésion à satisfaire aux exigences de l'UE en matière d'environnement. Les principaux défis consisteront à établir les cadres directifs et institutionnels, ainsi que les capacités d'élaboration de projets, et à faire en sorte que ces ressources soient allouées dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité à des objectifs prioritaires. Le financement externe restera très important dans les pays dotés de sources de financement limitées, en particulier les États nouvellement indépendants. Les pays donateurs et les institutions financières internationales devraient adopter une attitude plus dynamique et étendre leur soutien à ces pays, notamment en contribuant à financer des projets pilotes et de démonstration en réponse à la demande croissante. Le financement extérieur jouera également un rôle important en aidant les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants à se conformer à des objectifs environnementaux transfrontières de portée mondiale.

50. Nous accueillons avec satisfaction la récente révision des lignes directrices du programme PHARE dans lesquelles le secteur de l'environnement est devenu la priorité essentielle. Nous regrettons toutefois que le programme TACIS n'ait pas encore une dimension écologique analogue. Nous demandons, en conséquence, que dans la révision à venir du règlement relatif au programme TACIS, cette dimension soit prise en compte de la même manière que dans le programme PHARE, ce qui inclut la nécessité de resserrer la coopération avec les autres donateurs et les institutions financières internationales et d'améliorer les procédures de gestion des projets. À cet égard, une plus grande transparence à tous les stades du cycle des projets est indispensable. Nous demandons également un dialogue plus étroit entre TACIS et les pays bénéficiaires afin qu'un meilleur usage soit fait de l'aide accordée par ce programme dans le domaine de l'environnement.

51. Nous prenons acte des projets en faveur de l'environnement financés et appuyés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'échelon national et régional dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants.

52. Nous reconnaissons le rôle qu'ont joué les institutions financières internationales en aidant les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants à résoudre leurs problèmes écologiques. Nous les invitons instamment à mettre davantage l'accent sur les moyens de faciliter les investissements concernant l'environnement dans les pays en transition. Nous chercherons avec plus de dynamisme, notamment par l'entremise des directeurs exécutifs des institutions financières internationales, à encourager des projets écologiques plus nombreux et de meilleure qualité dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants tout en intégrant les préoccupations écologiques dans les portefeuilles de projets desdites institutions.

53. Tous les partenaires - à savoir les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants, les institutions financières internationales, les donateurs et, de plus en plus, le secteur privé - devraient redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources financières

et les canaliser afin de résoudre les problèmes écologiques les plus graves, notamment par des projets cofinancés. L'Équipe spéciale du PAE et le Comité de préparation des projets (CPP) devraient contribuer à catalyser et à faciliter ces efforts, et élaborer un rapport d'étape pour la prochaine réunion ministérielle "Un environnement pour l'Europe".

LES PROGRAMMES NATIONAUX D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

54. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise au point et l'exécution des programmes nationaux d'action environnementale dans les pays d'Europe centrale et orientale/les États nouvellement indépendants (document ECE/CEP/49) rédigé par l'Équipe spéciale du PAE et notons que les principes du PAE restent valables. Toutefois, la reprise économique et la différenciation des besoins et des priorités au sein de la région de l'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants exigeront une application encore plus rigoureuse de ces principes. Dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, des changements législatifs et institutionnels importants, ainsi que des investissements considérables seront nécessaires. Des stratégies d'un bon rapport coût-efficacité visant à les mettre au point et à les réaliser joueront un rôle déterminant dans ce processus. Alors que les autres pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants passent de l'élaboration à l'application des programmes nationaux d'action environnementale, une action très circonscrite, pragmatique et orientée vers des objectifs précis s'impose de toute urgence pour surmonter le problème posé par l'insuffisance des ressources disponibles. À cet égard, nous encourageons la coordination des programmes nationaux d'action environnementale avec les plans nationaux d'action en faveur de l'environnement et de la santé.

LE COMITÉ DE PRÉPARATION DES PROJETS

55. Nous notons avec satisfaction les résultats obtenus par le CPP dans les pays d'Europe centrale et orientale. Le CPP devrait répondre au besoin particulier de financement externe et de coordination dynamique entre les bénéficiaires, les gouvernements des pays hôtes, les donateurs et les institutions financières internationales dans les États nouvellement indépendants et les pays d'Europe centrale et orientale qui ne font pas partie du processus d'adhésion à l'UE. Il faudrait qu'il mette tout particulièrement l'accent sur ces pays tout en poursuivant ses activités dans les 10 pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'UE. Parmi les États nouvellement indépendants et les pays d'Europe centrale et orientale qui ne participent pas au processus d'élargissement de l'UE, le CPP devrait continuer à oeuvrer en étroite coopération avec les pays intéressés ainsi qu'avec l'Équipe spéciale du PAE et renforcer ses activités en installant certains de ses membres dans la région.

LES ENTREPRISES ET L'ENVIRONNEMENT

56. Nous nous engageons à catalyser, faciliter et soutenir fermement l'application d'un mode de gestion écologique effectif dans les entreprises, y compris une production moins polluante, dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants, sur la base des recommandations figurant dans la Déclaration de principe sur la prise en compte des impératifs écologiques dans la gestion des entreprises des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants (voir le document de la Conférence publié sous la cote ECE/CEP/51). Nous accorderons un rang de priorité plus élevé à une gestion soucieuse de l'environnement dans les entreprises, dans le cadre d'une coopération bilatérale et multilatérale. Nous encourageons vivement le secteur commercial et le secteur industriel, les syndicats, les associations de défense de l'environnement, les établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes à s'associer à nos efforts pour réaliser ces objectifs. Nous invitons les institutions financières internationales et les organisations internationales à fournir un appui pratique au renforcement d'une gestion soucieuse de l'environnement dans les entreprises des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants. Nous demandons instamment aux donateurs, aux institutions financières internationales, aux pays d'Europe centrale et orientale et aux États nouvellement indépendants de créer un climat économique propre à encourager l'établissement d'entreprises privées locales produisant des biens et services écologiques dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants.

57. Nous saluons l'occasion que nous offre la présente Conférence d'approfondir le dialogue avec d'éminents représentants du monde des affaires, et nous nous félicitons que la session de 1998 de la Commission du développement durable ait permis d'améliorer la concertation entre les milieux industriels et ceux qui s'occupent de l'environnement. Nous confirmons notre volonté de conférer un caractère plus continu à un tel dialogue et invitons le monde des affaires à s'associer à ces efforts dans le but d'encourager le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, afin de réaliser nos objectifs communs en matière d'environnement et, plus généralement, de promouvoir un développement durable. Nous accueillons favorablement le message de la Table ronde des industriels européens sur les investissements des entreprises dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui met en lumière les activités relevant simultanément d'une bonne pratique environnementale et d'une bonne pratique commerciale. Nous constatons avec satisfaction que des accords de jumelage sont conclus entre des entreprises d'Europe occidentale et des entreprises de pays d'Europe centrale et orientale et d'États nouvellement indépendants afin de promouvoir le transfert des connaissances et des expériences en matière d'environnement d'une manière très directe et très pratique.

58. Nous invitons l'Équipe spéciale du PAE à faciliter et soutenir ce processus et à préparer, sur la base de l'évaluation des progrès accomplis, un rapport pour la prochaine Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe".

LES CENTRES RÉGIONAUX POUR L'ENVIRONNEMENT (CRE)

59. Nous constatons que le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale situé à Szentendre (Hongrie) est devenu un organisme indépendant à caractère international. Il est en mesure d'apporter une contribution de taille à la recherche de solutions aux problèmes écologiques de la région de l'Europe centrale et orientale en favorisant la coopération entre les gouvernements, les ONG et le monde des affaires, tout en encourageant le libre accès à l'information et la participation du public à la prise de décisions relatives à l'environnement. Nous saluons les initiatives des pays bénéficiaires tendant à soutenir activement les travaux du Centre.

60. Étant donné l'importance du rôle de la société civile et de la participation du public pour l'amélioration de l'état de l'environnement, nous saluons et nous approuvons la création de centres régionaux pour l'environnement à Chisinau, Kiev, Moscou et Tbilissi. Ces centres sont mis en place et gérés comme des organismes indépendants appelés à promouvoir une coopération entre les parties intéressées pour traiter des problèmes écologiques régionaux, transfrontières et locaux dans un climat d'ouverture et de transparence. Nous saluons les initiatives visant à renforcer la coopération en matière d'environnement entre les pays d'Asie centrale, ainsi que l'intention de ces pays d'établir un centre régional pour l'environnement. Nous encourageons les fondateurs et les autres parties intéressées à fournir les ressources nécessaires aux activités des centres et à créer un comité international qui sera chargé d'assurer la coordination avec les travaux de ces nouveaux CRE. Nous prenons également acte des mesures initiales qui ont été adoptées en vue de mettre en place à Istanbul un nouveau CRE en tant qu'organisme indépendant à caractère international et nous préconisons l'adoption de mesures complémentaires en concertation avec d'autres parties, notamment celles de la région, en ce qui concerne la mise en place de ce centre

⁹ ¹⁰.

E. L'AVENIR DU PROCESSUS "UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"

61. Nous sommes convaincus que le processus "Un environnement pour l'Europe" a joué un rôle essentiel dans l'approfondissement du dialogue et de la coopération dans le domaine de l'environnement en Europe et dans la promotion d'un développement durable dans la région de la CEE. Il a conduit à donner à l'environnement un rang élevé dans l'ordre des priorités, même dans les pays où la situation socioéconomique est défavorable. Ce processus a permis de rassembler un large éventail d'organisations internationales, en établissant entre ces dernières une répartition efficace des tâches, des courants de communication et une collaboration mutuelle. Le domaine de l'environnement est souvent considéré comme un modèle exemplaire de coopération politique en Europe et nous mettrons tout en oeuvre afin qu'il soit aussi un modèle pour les autres continents. Le processus "Un environnement pour l'Europe" devrait s'appuyer sur les travaux accomplis à ce jour et, en particulier, passer de la phase des engagements politiques à celle de l'application pratique.

⁹Réserve générale émise par l'Arménie.

¹⁰Réserve portant sur la dernière phrase émise par Chypre et la Grèce.

62. Nous nous félicitons des autres initiatives ministérielles intéressant l'environnement en Europe. Nous entendons jouer un rôle actif dans le suivi de la Conférence de la CEE sur les transports et l'environnement, tenue à Vienne en novembre 1997, notamment en prenant les mesures prévues dans la Déclaration et le Programme commun d'action de Vienne. Nous saluons le Programme de travail conjoint pour la conservation et la mise en valeur de la diversité biologique et paysagère dans les écosystèmes forestiers 1997-2000, adopté lors de la troisième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, tenue à Lisbonne du 2 au 4 juin 1998. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui se tiendra à Londres en juin 1999 et entendons coopérer plus étroitement avec le processus relatif à l'environnement et à la santé : à cet égard, nous constatons avec satisfaction qu'un protocole à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux est en cours d'élaboration et va être soumis à cette Conférence, dans le but de prévenir, de maîtriser et de réduire les maladies liées à l'eau en définissant des obligations concrètes dans ce domaine. Nous accueillons favorablement d'autres modes de coopération intensive, tels que la Conférence ministérielle sur l'agriculture et l'environnement envisagée au titre du suivi de l'Intégration des objectifs relatifs à la diversité biologique et paysagère dans les politiques sectorielles (voir le document de la Conférence publié sous la cote ECE/CEP/53), et nous nous engageons à en tirer le meilleur parti possible dans l'intérêt de l'environnement en Europe.

63. Nous considérons que les dispositions institutionnelles générales prises dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe" doivent être maintenues moyennant les ajustements suivants :

- Compte tenu de l'importance et du caractère global du rapport intitulé "L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation", nous demandons à l'Agence européenne pour l'environnement de mettre régulièrement à jour cette information, en collaboration avec les réseaux nationaux et internationaux existants, et de présenter les résultats obtenus sur la base d'indicateurs à nos futures conférences ministérielles afin d'étayer les décisions à prendre.
- Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE devrait continuer d'examiner attentivement le Programme écologique pour l'Europe, notamment à la lumière du rapport "L'environnement de l'Europe : Deuxième évaluation", afin de mettre en oeuvre des mesures prioritaires à l'échelon paneuropéen dans le contexte de son programme de travail à long terme, et soumettre un rapport sur l'avancement de ces travaux à la prochaine Conférence ministérielle.
- L'Équipe spéciale du PAE et le Comité de préparation des projets (CPP) réorienteront leurs travaux et se concentreront davantage sur les États nouvellement indépendants et sur les pays d'Europe centrale et orientale qui ne participent pas au processus de préadhésion. Le Centre régional pour l'environnement de Szentendre sera, dans l'ensemble, appelé à assumer un rôle plus important dans le processus "Un environnement pour l'Europe" et concentrera plus spécifiquement ses efforts sur les activités de l'Équipe spéciale du PAE intéressant les pays d'Europe centrale et orientale.

L'Équipe spéciale coopérera également avec les nouveaux CRE établis dans la région des États nouvellement indépendants.

- Les efforts entrepris depuis la Conférence de Sofia pour réduire le nombre des réunions préparatoires seront poursuivis.
- La fréquence des conférences ministérielles sera ramenée à quatre ans. La prochaine se tiendra en l'an 2002, à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence de Rio.
- Une réunion extraordinaire de hauts fonctionnaires sera convoquée avant la fin de l'année et, à l'occasion de cette réunion qui sera présidée par l'actuel pays hôte, une décision sera prise au sujet du prochain pays hôte, de préférence un État nouvellement indépendant, et de la date exacte de la prochaine conférence. À cet égard, nous prenons note des offres du Kazakhstan, de la République de Moldova et de l'Ukraine d'accueillir celle-ci.
- Un groupe de travail spécial composé de hauts fonctionnaires se réunira deux ans avant la prochaine conférence. Il fera fonction d'organe de coordination des préparatifs de fond de la prochaine conférence et sera présidé par le pays hôte de la prochaine conférence, la CEE faisant office de secrétariat.
- Les travaux de ce groupe de travail spécial seront préparés par un comité exécutif composé de deux hauts fonctionnaires de pays d'Europe centrale et orientale, de deux hauts fonctionnaires d'États nouvellement indépendants et de quatre hauts fonctionnaires de pays d'Europe occidentale. Les Présidents du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, de l'Équipe spéciale du PAE, du CPP et du Conseil de la stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère y participeront en tant qu'observateurs. La présidence sera assurée par le pays hôte. Le Comité exécutif sera également mis en place à la réunion du Groupe de travail deux ans avant la prochaine conférence. Le pays hôte sera chargé de la préparation matérielle de ladite conférence.

64. Nous nous engageons à inverser l'évolution négative de l'état de l'environnement constatée dans la région de la CEE et à faire le point de la situation lors de notre prochaine conférence, dans quatre ans. À cet égard, il est essentiel de mettre un terme à la dégradation persistante de l'environnement dans l'ensemble de cette région, et en particulier dans les États nouvellement indépendants, et d'accroître au maximum les avantages procurés par le processus d'élargissement de l'Union européenne sur le plan de l'environnement. Nous sommes convaincus que, pour renforcer la démocratie en Europe - objectif auquel nous sommes attachés - il importe de développer la participation du public au processus de prise de décisions en matière d'environnement.

65. Nous sommes très reconnaissants au Gouvernement danois d'avoir accueilli la Conférence et tenons à le remercier, ainsi que le peuple danois, pour leur chaleureuse hospitalité.

**DÉCLARATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE
DU PLOMB DANS L'ESSENCE**

Les Ministres/Chefs de délégation de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine, qui signeront le Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds ¹¹,

Constatant avec préoccupation que les émissions de plomb imputables à l'utilisation d'essence au plomb portent gravement atteinte à l'environnement et à la santé,

Sachant qu'il existe des techniques propres à permettre de réduire la pollution atmosphérique en supprimant presque totalement les émissions de plomb des véhicules routiers,

Sachant également que de nombreux pays ont déjà mis fin à l'utilisation de plomb dans l'essence ou sont en voie de le faire et ont élaboré des plans pour éliminer complètement l'essence au plomb,

Considérant que, au-delà des mesures prévues dans le Protocole, des réductions rapides et plus efficaces des émissions de plomb provenant de l'essence sont possibles,

Déclarent ce qui suit :

1. Les Signataires de la présente Déclaration ont déjà mis fin ou mettront fin dans les meilleurs délais et le 1er janvier 2005 au plus tard à l'utilisation de plomb dans l'essence généralement destinée aux véhicules routiers;

2. Les Signataires demandent aux autres Parties à la Convention qui signeront le Protocole de faire, comme eux, tout leur possible pour maîtriser et réduire sensiblement leurs émissions nationales de plomb en mettant fin dans les meilleurs délais à l'utilisation de plomb dans l'essence généralement destinée aux véhicules routiers.

En foi de quoi les soussignés ont signé la présente Déclaration.

¹¹Adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa session extraordinaire tenue dans le cadre de la Conférence d'Århus le 24 juin 1998.

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE**

Nous, Ministres et hauts fonctionnaires de l'environnement des pays de la CEE et de la Communauté européenne participant à la réunion d'Århus en tant que Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance,

- * **NOTONS** avec beaucoup d'inquiétude que les polluants atmosphériques, y compris les substances chimiques dangereuses, continuent d'être transportés en grande quantité au-delà des frontières nationales et sur de longues distances, nuisant à la santé et endommageant les écosystèmes et les ressources naturelles qui présentent une grande importance sur le plan écologique et économique;
- * **SOMMES RÉSOLUS** à poursuivre et à intensifier nos efforts pour protéger la santé et l'environnement en dépit des pressions dues aux priorités concurrentes. Ce faisant, nous tenons compte des effets positifs que la politique de l'environnement peut avoir sur l'activité économique et l'emploi à long terme;
- * **PRENONS ACTE** de vingt années de coopération fructueuse entre les Parties à la Convention qui sont un exemple pour une action mondiale en faveur de la protection de l'environnement;
- * **CONSIDÉRONS** que la Convention est un instrument essentiel pour protéger notre environnement commun en créant un cadre reposant sur des bases scientifiques afin de réduire progressivement les dommages causés par la pollution atmosphérique à la santé, à l'environnement et à l'économie dans la région de la CEE;
- * **SOULIGNONS** que les mesures de lutte contre les émissions prévues dans les Protocoles de 1998 sur les métaux lourds et sur les polluants organiques persistants marquent une étape importante dans le processus visant à réduire les émissions de substances qui peuvent avoir des effets nocifs sur la santé et l'environnement;
- * **INSISTONS** sur l'importance que présente l'ensemble des obligations énoncées dans les deux Protocoles et nous félicitons de la création récente d'un comité d'application chargé, sous l'autorité de l'Organe exécutif de la Convention, d'aider à contrôler le respect des obligations découlant de tous les Protocoles à la Convention;
- * **SOMMES DÉTERMINÉS** à poursuivre nos efforts pour réduire encore les émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants en renforçant les mesures relatives aux substances déjà visées dans les deux Protocoles et en étendant le champ d'application des Protocoles à de nouvelles substances conformément aux décisions 1998/1 et 1998/2 de l'Organe exécutif;
- * **DEMANDONS** instamment aux Signataires du Protocole sur les polluants organiques persistants de redoubler d'efforts, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies

pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour rechercher des produits susceptibles de se substituer dans la pratique au DDT, et de promouvoir la commercialisation de produits de remplacement plus sûrs;

* **ENCOURAGEONS** les pays à intensifier leurs efforts dans le but de dépister et de résoudre les problèmes environnementaux imputables à l'utilisation de polychlorobiphényles (PCB) et à s'employer de concert à aider les pays en transition sur le plan économique à faire face à ces problèmes;

* **SOMMES DÉTERMINÉS ÉGALEMENT** à coopérer étroitement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'élaboration, de préférence avant la fin de l'an 2000, d'un instrument juridiquement contraignant de portée mondiale relatif à l'élimination ou à la réduction de certains polluants organiques persistants, y compris de mesures d'appui appropriées pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique, compte tenu des mesures visant à contrôler le mouvement transfrontière de ces substances;

* **APPELONS** toutes les Parties à la Convention ainsi que les institutions financières internationales à appuyer la mise en oeuvre des nouveaux Protocoles en apportant une aide bilatérale et multilatérale aux Parties en transition sur le plan économique, sachant que cette mise en oeuvre exigera des efforts substantiels;

* **ENCOURAGEONS** les Parties à la Convention à signer et à ratifier les nouveaux Protocoles dans les meilleurs délais et à faire de leur mieux pour les appliquer, si possible avant même qu'ils n'entrent en vigueur;

* **PRENONS NOTE** de l'état d'avancement des travaux visant à définir une approche multipolluants/multieffets y compris les bases techniques aux fins de l'élaboration d'un projet de protocole sur les oxydes d'azote et les substances connexes, dont l'ammoniac et les composés organiques volatils, couvrant tous les secteurs pertinents et fondé sur des données scientifiques et des solutions d'un bon rapport coût-efficacité, et nous déclarons favorables à l'accélération de la négociation d'un protocole ambitieux et réaliste dont le texte définitif devrait être mis au point avant le milieu de 1999;

* **ACCUEILLONS** favorablement la proposition visant à faire de la zone de la mer du Nord une zone de lutte contre les émissions de SO_x en application de la Convention MARPOL 73/78;

* **APPROUVONS** les priorités du futur programme de travail à entreprendre au titre de la Convention, telles que l'Organe exécutif les a exposées, en privilégiant l'application des dispositions et le respect des obligations ainsi que l'examen et l'élargissement des Protocoles existants;

* **SOMMES PLEINEMENT CONSCIENTS** de la nécessité de maintenir les réseaux et les moyens d'action qui ont permis aux scientifiques et aux experts d'établir les bases scientifiques sur lesquelles reposent ces protocoles et les obligations qui y sont énoncées en ce qui concerne les stratégies, les politiques, les programmes, les mesures et l'information au niveau national, la recherche-développement et la surveillance ainsi que l'examen par les Parties;

* **DÉCIDONS** que les travaux qui seront entrepris pour réviser les Protocoles existants et en élaborer, éventuellement, de nouveaux devront satisfaire aux mêmes exigences scientifiques élevées;

* **RECONNAISSONS** que l'application effective des Protocoles et la mise au point de nouvelles mesures de réduction d'un rapport coût-efficacité optimal exigent que nous nous engagions sans réserve, selon une formule de répartition équitable des coûts entre toutes les parties prenantes, à étudier plus avant et à surveiller les effets des polluants atmosphériques sur les écosystèmes et la santé, à consolider les bases scientifiques sur lesquelles repose l'EMEP et à développer davantage les activités consacrées à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée dans le cas des polluants pour lesquels cette modélisation est appropriée.

Annexe III

**SIGNATAIRES DES PROTOCOLES À LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIFS AUX MÉTAUX LOURDS
ET AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS ¹**

1. Autriche
2. Belgique
3. Bulgarie
4. Canada
5. Croatie
6. Chypre
7. République tchèque
8. Danemark
9. Finlande
10. France
11. Allemagne
12. Grèce
13. Islande
14. Irlande
15. Italie
16. Lettonie
17. Liechtenstein
18. Lituanie
19. Luxembourg
20. Pays-Bas
21. Norvège
22. Pologne
23. Portugal
24. République de Moldova
25. Roumanie
26. Slovaquie
27. Slovénie
28. Espagne
29. Suède
30. Suisse
31. Ukraine
32. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
33. États-Unis d'Amérique

34. Communauté européenne

¹L'ex-République yougoslave de Macédoine a fait une déclaration lors de la cérémonie de signature.

Annexe IV

DÉCLARATION SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Les Ministres/Chefs de délégation/Représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de la Communauté européenne, qui ont signé le Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants ¹, déclarent :

1. Qu'ils ont pour objectif commun de maîtriser et limiter les risques liés aux utilisations dispersives des alcanes chlorés à chaîne courte au moyen de procédures nationales et/ou internationales appropriées ²;

2. Qu'ils restent convaincus de la nécessité de réglementer sévèrement l'utilisation du pentachlorophénol afin de réduire le plus possible les émissions de cette substance dans l'environnement et demandent instamment aux autres Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance qui ne l'ont pas encore fait d'adopter des mesures de réglementation produisant des effets analogues à ceux des mesures en vigueur au sein de la Communauté européenne;

3. Qu'ils prendront des mesures efficaces pour mettre fin à l'exportation des substances énumérées à l'annexe I du Protocole, sauf dans les cas où ce mouvement transfrontière vise expressément à permettre de détruire les substances en question d'une manière écologiquement rationnelle.

¹Adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa session extraordinaire tenue dans le cadre de la Conférence d'Århus le 24 juin 1998.

²Par exemple, de celles prévues par le Règlement de l'UE relatif aux substances existantes (793/93).

Annexe V

DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Prenant en considération :

- La Déclaration ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Sofia, octobre 1995),
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et Action 21 (juin 1992),
- Le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de juin 1997,
- La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles, adoptés par la Commission économique pour l'Europe (CEE),
- Le Traité sur la Charte de l'énergie et le Protocole concernant l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes, qui doivent entrer en vigueur en 1998,
- Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 1997),
- Les documents de base, études de cas et profils de pays de l'Initiative relative aux économies d'énergie, établis en 1997 et 1998 en prévision de la présente Conférence,
- Les efforts concertés déployés aux niveaux national, bilatéral et multilatéral en vue d'améliorer l'efficacité énergétique,
- L'appui financier et technique apporté par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres conventions de portée mondiale,

Considérant que :

- Des améliorations constantes de l'ensemble du cycle de l'énergie - de la production à la distribution et à la consommation - présentent de nombreux avantages pour l'environnement en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer, aux échelons local et régional, la pollution atmosphérique, l'acidification et la pollution des eaux, la dégradation des sols, les problèmes de santé et d'autres effets sur l'environnement,
- D'importants principes et modes d'action peuvent faire l'objet d'une large application, même s'il n'existe aucune formule unique adaptée à tous les pays concernant la politique à suivre en matière d'efficacité énergétique,

- L'efficacité énergétique est un élément moteur du développement économique et de la protection de l'environnement, contribuant tant à la compétitivité qu'au développement durable,
- Il reste de multiples possibilités d'améliorer à moindres frais l'efficacité énergétique en adoptant à la fois des technologies à haut rendement énergétique, de bonnes techniques de gestion de l'énergie et des comportements permettant de consommer moins d'énergie,
- Ces possibilités peuvent dans une large mesure être exploitées sans entraîner de dépenses, voire en procurant des avantages économiques immédiats,
- L'efficacité énergétique peut être avantageusement conjuguée à un approvisionnement en énergie à petite échelle et à des sources d'énergie renouvelables,
- Les prix de l'énergie au stade de l'utilisation finale doivent autant que possible correspondre à un marché concurrentiel, qui garantisse une tarification liée aux prix du marché et tienne pleinement compte des coûts et des avantages environnementaux, ce type de formation des prix étant essentiel pour réaliser des progrès en matière d'efficacité énergétique,
- De nombreux obstacles - liés au marché ou d'ordre institutionnel - retardent la réalisation de toutes les possibilités qui existent d'améliorer l'efficacité énergétique,
- Les politiques et programmes relatifs à l'efficacité énergétique devraient faire l'objet d'une approche systématique et globale qui complète et étaye une démarche favorisant les mécanismes du marché sans se substituer à celle-ci,
- Cette approche doit être mise en oeuvre en concertation avec les pouvoirs publics, le secteur privé et d'autres parties assumant toutes sortes de responsabilités dans divers secteurs (énergie, économie, développement industriel, transports, environnement, etc.),
- De multiples modes de coopération sont envisageables entre les membres de la Conférence sur la Charte de l'énergie et ceux de la CEE ainsi que les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de partager l'expérience acquise, le savoir-faire et des aides financières,
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale pourraient contribuer à la mise en oeuvre de programmes et projets relatifs à l'efficacité énergétique par le biais du mécanisme financier du FEM,

Nous, Ministres participant à la Conférence d'Århus,

1. **Constatons** que les politiques d'efficacité énergétique sont un des éléments les plus importants pour atteindre les objectifs poursuivis aux niveaux tant national qu'international dans les secteurs de l'économie, de l'environnement, de la sécurité des approvisionnements en énergie et de la technologie, qui influent tous sur la qualité de la vie;

2. **Accueillons avec satisfaction** les Directives sur les économies d'énergie en Europe ¹, sachant que leurs conclusions sont d'une grande importance et devraient être prises en considération, selon que de besoin, dans le développement et la mise en oeuvre de politiques nationales, régionales et locales d'efficacité énergétique et en vue de fixer des objectifs ambitieux en la matière;

3. **Convenons de favoriser les mesures ci-après :**

a) Examiner, revoir et dynamiser s'il y a lieu les démarches suivies au niveau national par nos gouvernements pour promouvoir l'efficacité énergétique et mieux intégrer celle-ci dans nos stratégies nationales relatives à l'énergie, à l'environnement, à l'économie et au développement social;

b) Promouvoir la mise en oeuvre de politiques d'efficacité énergétique et, à cet égard, sensibiliser le public, prévoir un mécanisme de marché approprié et un cadre propice à des approches décentralisées, et introduire ou mettre au point des technologies et des systèmes intégrés hautement performants tout en étant rentables et écologiquement rationnels;

c) Promouvoir une réforme du marché et de la tarification de l'énergie pour atténuer les distorsions des prix et prévoir des incitations qui encouragent une meilleure utilisation de l'énergie et qui tiennent davantage compte des coûts environnementaux de la production et de l'utilisation d'énergie, en procédant notamment comme suit :

i) En modifiant et en éliminant progressivement avant 2005 les subventions sur les prix de l'énergie qui ont un effet négatif sur l'environnement et en encourageant la coopération internationale en vue de mettre en place des mécanismes d'examen à cet effet;

ii) En intégrant avant 2005, selon que de besoin et dans la mesure du possible, les effets externes sur l'environnement dans la tarification de l'énergie;

d) Promouvoir des technologies à haut rendement énergétique et moins polluantes en transformant les marchés tant nationaux qu'internationaux, en particulier :

¹Figurant dans le document ECE/CEP/47/Add.1.

- i) En mettant au point, en appliquant et en contrôlant à l'échelon approprié, en coopération avec les parties concernées, des normes minimales obligatoires ou volontaires d'efficacité énergétique (par exemple sous la forme d'engagements librement consentis) de manière ambitieuse et dynamique pour les bâtiments et pour les appareils ménagers et équipements standard pertinents, si possible avant 2005;
 - ii) En élaborant une stratégie visant à promouvoir la production combinée de chaleur et d'électricité et, dans la mesure où il sera rentable et possible de le faire, le chauffage urbain et la climatisation collective, conjugués aux sources d'énergie renouvelables, et en favorisant l'examen au niveau international des options envisageables concernant la mise en place d'un pôle de convergence à cet effet;
- e) Promouvoir l'investissement en matière d'efficacité énergétique en invitant les institutions financières internationales, les donateurs et les autres parties intéressées, notamment le secteur privé, à accroître sensiblement les investissements de ce type de façon à leur ménager une large place dans leurs activités économiques dans le cadre des programmes existants; en soutenant la coopération internationale en vue de poursuivre la mise au point d'un dispositif de centralisation des données pour les nouveaux projets relatifs à l'efficacité énergétique à petite échelle, de façon à pouvoir les financer; et en favorisant le développement du secteur des services d'efficacité énergétique;
- f) Promouvoir les échanges internationaux de données d'expérience sur le meilleur moyen de tirer parti des possibilités de développement de nouveaux marchés dans le secteur des services liés à l'efficacité énergétique et à l'énergie en vue de créer de manière durable un plus grand nombre d'emplois;
- g) Appuyer la mise au point de données et d'indicateurs de meilleure qualité en vue d'observer et d'évaluer les progrès réalisés en matière de consommation d'énergie au stade des utilisations finales, y compris les aspects environnementaux connexes;
- h) Renforcer la coopération internationale dans le suivi de la mise en oeuvre des politiques d'efficacité énergétique, les progrès réalisés à cet égard devant être portés à l'attention de la prochaine conférence "Un environnement pour l'Europe";
- i) Inviter les gouvernements qui ont ratifié le Protocole concernant l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes à en appliquer pleinement les dispositions;
- j) Inviter les gouvernements à s'attacher résolument et de manière concertée à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto et du Protocole concernant l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes, par exemple en accélérant s'il y a lieu les procédures de signature et de ratification de ces protocoles.

Annexe VI

**RÉSOLUTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION
DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

Nous, Signataires de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement,

Sommes résolus à tout mettre en oeuvre pour que la Convention entre en vigueur le plus tôt possible, à nous efforcer d'appliquer la Convention dans toute la mesure possible en attendant son entrée en vigueur et à continuer de coopérer à l'élaboration progressive de politiques et stratégies liées à des questions relevant de la présente Convention;

Recommandons que les Directives de la CEE pour l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement, qui ont été approuvées lors de la troisième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" à Sofia (Bulgarie) le 25 octobre 1995, soient prises en considération lors de l'application de la Convention en attendant son entrée en vigueur;

Soulignons que les gouvernements, mais aussi les parlements, les autorités régionales et locales et les organisations non gouvernementales ont un rôle essentiel à jouer aux niveaux national, régional et local pour mettre en oeuvre la Convention;

Affirmons que la Convention est un élément important de la mise en oeuvre du programme Action 21 et que sa ratification favorisera l'harmonisation de la législation environnementale et renforcera le processus de démocratisation dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE);

Insistons sur le fait qu'il importe de renforcer les capacités afin que les responsables, les autorités et les organisations non gouvernementales soient le plus efficaces possible dans la mise en oeuvre des dispositions de la présente Convention;

Appelons chaque gouvernement à promouvoir l'éducation en matière d'environnement et la sensibilisation du public aux questions d'environnement, notamment en ce qui concerne les possibilités qu'offre la présente Convention;

Engageons les bailleurs de fonds publics, privés et internationaux à accorder un rang de priorité élevé aux projets qui visent à faciliter la réalisation des objectifs de la présente Convention;

Demandons qu'une coopération étroite s'établisse entre la CEE, les autres organismes qui participent au processus "Un environnement pour l'Europe" et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales intéressées sur les questions visées par la présente Convention, par exemple lors de l'exécution des plans d'action nationaux relatifs à la protection de l'environnement et à la santé;

Affirmons que la bonne application de la Convention est liée à l'accès à des ressources administratives suffisantes et à un financement supplémentaire afin de soutenir et d'entretenir les initiatives nécessaires pour atteindre cet objectif et engageons les gouvernements à apporter à ce processus des contributions financières volontaires afin que des moyens financiers suffisants soient disponibles pour l'exécution du programme d'activités du Comité des politiques de l'environnement de la CEE liées à la Convention;

Prions le Comité des politiques de l'environnement de la CEE d'encourager activement le processus de ratification de la Convention en attendant son entrée en vigueur et de le garder à l'étude, notamment :

a) En établissant la Réunion des signataires de la Convention comme organe ouvert à tous les membres de la CEE et aux observateurs chargé d'identifier les activités qui doivent être entreprises en attendant l'entrée en vigueur de la Convention, de faire rapport au Comité sur les progrès réalisés dans la ratification de la Convention et de préparer la première réunion des Parties;

b) En tenant pleinement compte des activités identifiées par la Réunion des signataires dans le cadre du programme de travail du Comité et lors de l'examen par le Comité de la répartition des ressources réservées par la CEE au secteur de l'environnement;

c) En encourageant les gouvernements à apporter des contributions volontaires afin que des ressources supplémentaires soient disponibles pour appuyer ces activités;

Considérons que, en attendant l'entrée en vigueur de la Convention, la CEE et son Secrétaire exécutif devraient se voir conférer les pouvoirs nécessaires pour prévoir un secrétariat suffisant et, dans le cadre de la structure budgétaire actuelle, des moyens financiers appropriés;

Prions instamment les Parties d'établir, à leur première réunion ou dès que possible après celle-ci, des arrangements efficaces d'observation du respect de la Convention conformément à l'article 15 de cet instrument, et invitons les Parties à se conformer à ces arrangements;

Saluons les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, en particulier les organisations de protection de l'environnement, pour leur participation active et constructive à l'élaboration de la Convention et recommandons que ces organisations soient autorisées à participer dans ce même esprit à la Réunion des signataires et à ses activités, dans la mesure du possible, en application provisoire des dispositions des paragraphes 2 c), 4 et 5 de l'article 10 de la Convention;

Recommandons que les organisations non gouvernementales soient autorisées à participer efficacement aux travaux d'élaboration d'instruments de protection de l'environnement entrepris par d'autres organisations intergouvernementales;

Affirmons qu'il importe que les dispositions de la Convention soient appliquées aux rejets délibérés d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement, et prions les Parties de développer, à leur première réunion, l'application de la Convention, notamment par des dispositions plus précises, en tenant compte des travaux effectués au titre de la Convention sur la diversité biologique pour élaborer un protocole sur la sécurité biotechnologique;

Invitons les autres États membres de la CEE et tout autre État qui est membre de l'Organisation des Nations Unies et/ou d'autres commissions régionales à adhérer à la présente Convention;

Encourageons les autres organisations internationales, y compris les autres commissions régionales et organismes des Nations Unies, à élaborer des arrangements appropriés concernant l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement en s'inspirant, selon qu'il convient, de la Convention, et à prendre toute autre mesure utile pour promouvoir ses objectifs.

Annexe VII

**SIGNATAIRES DE LA CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION,
LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL
ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ¹**

1. Albanie
2. Arménie
3. Autriche
4. Belgique
5. Bulgarie
6. Croatie
7. Chypre
8. République tchèque
9. Danemark
10. Estonie
11. Finlande
12. France
13. Géorgie
14. Grèce
15. Islande
16. Irlande
17. Italie
18. Kazakhstan
19. Lettonie
20. Liechtenstein
21. Lituanie
22. Luxembourg
23. Monaco
24. Pays-Bas
25. Norvège
26. Pologne
27. Portugal
28. République de Moldova
29. Roumanie
30. Slovénie
31. Espagne
32. Suède
33. Suisse
34. Ukraine
35. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

36. Communauté européenne

¹L'ex-République yougoslave de Macédoine a fait une déclaration lors de la cérémonie de signature.

Annexe VIII

DÉCLARATIONS FAITES LORS DE LA CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS
DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Déclaration du Danemark :

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

DÉCLARATION FAITE PAR LE DANEMARK À L'OCCASION
DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ÅRHUS

Les îles Féroé et le Groenland ayant une administration autonome en vertu des lois sur l'autonomie, les questions relatives à l'environnement, en général, et les domaines visés par la Convention sont régis par le droit à l'autodétermination. Les administrations autonomes des îles Féroé et du Groenland portent, sur le plan politique, un grand intérêt à l'objectif consistant à promouvoir autant que possible les idées et les principes fondamentaux consacrés dans la Convention. Cependant, vu que celle-ci a été élaborée à l'intention de pays européens comptant une population relativement importante et dotés de structures administratives et sociales correspondantes, il n'est pas certain qu'elle soit à tous égards adaptée aux territoires des îles Féroé et du Groenland, à faible densité de population et nettement moins diversifiés sur le plan social. Une stricte application de la Convention dans ces zones peut donc entraîner des formalités inutiles et inadéquates. Les autorités des îles Féroé et du Groenland entendent étudier cette question de manière approfondie.

En conséquence, la signature de la Convention par le Danemark ne signifie pas nécessairement que sa ratification englobera ultérieurement les îles Féroé et le Groenland.

Le 25 juin 1998

Le Ministre de l'environnement et de l'énergie

Déclaration de l'ex-République yougoslave de Macédoine :

**DÉCLARATION FAITE PAR S. E. TOME TROMBEV, MINISTRE DE L'URBANISME,
DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE**

Le Gouvernement de la République de Macédoine est pleinement favorable et adhère au contenu de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Cependant, vu que le nom constitutionnel de mon pays, RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE, ne figure pas sur la liste des pays signataires de la Convention d'Århus, je ne suis pas, en ma qualité de chef de délégation à la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", en mesure de signer la Convention précitée.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DOIT DONC ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN ACTE DE SIGNATURE.

Århus (Danemark)
Le 25 juin 1998

Tome **Trombev**, Ministre

Déclaration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

DÉCLARATION FAITE PAR LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
À L'OCCASION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION,
LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le Royaume-Uni comprend les références de l'article premier et du septième alinéa du préambule de cette Convention au "droit" de chacun "de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être" comme exprimant une aspiration qui a motivé la négociation de ladite Convention et que le Royaume-Uni partage pleinement. Les droits juridiques que chaque Partie s'engage à garantir en vertu de l'article premier se limitent à l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement, conformément aux dispositions de la Convention.

Århus

Le 25 juin 1998

Déclaration de la Communauté européenne :

DÉCLARATION DE LA COMMUNAUTÉ CONCERNANT LA CONVENTION SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC
AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La Communauté européenne tient à exprimer sa grande satisfaction au sujet de la présente Convention, jalon essentiel pour encourager et appuyer davantage la sensibilisation du public dans le domaine de l'environnement et contribuer à une meilleure application de la législation relative à la protection de l'environnement dans la région de la CEE, conformément au principe du développement durable.

En souscrivant pleinement aux objectifs visés par la Convention, et vu que la Communauté européenne participe elle-même activement à la protection de l'environnement grâce à un ensemble exhaustif et évolutif de dispositions réglementaires, il a été jugé important non seulement de signer la Convention à l'échelon de la Communauté, mais également d'en étendre le champ d'application aux institutions communautaires proprement dites, parallèlement aux autorités publiques nationales.

Dans le cadre institutionnel juridique de la Communauté et compte tenu des dispositions du Traité d'Amsterdam concernant la législation future en matière de transparence, la Communauté déclare en outre que les institutions communautaires appliqueront la Convention conformément à leurs règles actuelles et futures sur l'accès aux documents et aux autres règles pertinentes du droit communautaire dans les domaines visés par la Convention.

La Communauté déterminera si des déclarations supplémentaires s'avèrent nécessaires lors de la ratification de la Convention aux fins de son application aux institutions communautaires.

Annexe IX

RÉSOLUTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

Reconnaissant que la diversité biologique et paysagère de l'Europe fait partie d'un patrimoine naturel mondial inestimable que les hommes se sont transmis au fil des millénaires;

Constatant que la préservation de ce patrimoine, tout à la fois naturel et culturel, permet une qualité de la vie qui répond aux aspirations de l'être humain et assure un développement social et économique durable;

Prenant en compte les conclusions du rapport d'évaluation "Dobris +3" faisant état de la dégradation continue de l'environnement de l'Europe, notamment en ce qui concerne l'état de la diversité biologique;

Considérant que la nature et la culture de l'Europe sont intrinsèquement liées dans les paysages pris en tant que cadre global - faisant de la préservation de la diversité des sites et de leur qualité un des objectifs politiques essentiels de la prochaine décennie;

Reconnaissant que de multiples espèces et écosystèmes disparaissent ou sont menacés de disparition, ce qui met en péril non seulement la qualité de la vie mais également la vie elle-même;

Considérant que la conservation de la diversité biologique et paysagère constitue un droit fondamental et un devoir de l'homme, ainsi qu'un élément important du débat démocratique;

Prenant en considération et souhaitant renforcer les initiatives qui se développent en Europe dans le domaine de la conservation de la diversité biologique et paysagère;

Désireux de transmettre aux générations futures un système varié et durable que ce patrimoine doit représenter ;

Nous, Ministres,

1. Rappelons l'importance de la conception à long terme inhérente à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, qui consiste à préserver la diversité biologique et paysagère, en poursuivant les objectifs suivants : réduire sensiblement les menaces qui pèsent actuellement sur cette diversité en Europe; accroître ses qualités de résilience; renforcer la cohérence écologique de l'Europe dans son ensemble; et assurer la pleine participation du public à la conservation des différents aspects de la diversité biologique et paysagère;

2. Nous félicitons des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie paneuropéenne et prenons note du rapport d'activité soumis par l'organe directeur établi pour sa mise en oeuvre;

3. Demandons aux pays qui ne l'auraient pas encore fait d'élaborer des stratégies, des plans ou des programmes nationaux pour préserver la diversité biologique et paysagère, de définir et entreprendre des actions prioritaires immédiates et à long terme, d'instituer des mécanismes de soutien et de rendre compte de l'état d'avancement des travaux;

4. Préconisons une participation accrue des gouvernements de la région à l'application de la Stratégie paneuropéenne et demandons instamment que les moyens voulus soient mis en oeuvre pour que d'autres acteurs (organisations internationales, institutions financières, établissements scientifiques et organisations non gouvernementales) continuent d'apporter leur concours; recommandons que le Conseil de l'Europe et le PNUÉ continuent d'assurer des services de secrétariat pour la Stratégie paneuropéenne;

5. Prenons acte des progrès réalisés dans la mise en place du Réseau écologique paneuropéen, qui doit contribuer à favoriser la conservation de la nature, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées et soulignons le rôle que les conventions et programmes internationaux (en particulier le Réseau Émeraude de la Convention de Berne et le Réseau Natura 2000 de la Communauté européenne), ainsi que les échanges d'expériences nationales jouent dans la constitution du réseau; réaffirmons notre ferme intention d'établir le Réseau écologique paneuropéen, prenons note de la carte et des informations contenues dans le rapport sur les sites de conservation de la nature désignés en application des instruments internationaux à l'échelle paneuropéenne et nous félicitons des progrès réalisés en vue d'élaborer des lignes directrices aux fins de la constitution de ce Réseau en tant que cadre de travail approprié;

6. Réaffirmons que nous sommes résolus à intégrer les objectifs de la diversité biologique et paysagère dans les politiques sectorielles;

À cette fin :

- a) nous nous engageons à proposer aux niveaux national et régional des politiques appropriées, des instruments juridiques ou d'autres moyens d'intégration par le biais d'une coopération intersectorielle, notamment en adoptant des plans d'action ou des stratégies nationaux ou régionaux; en raison des changements de la politique agricole susceptibles d'intervenir dans les années à venir en Europe, le secteur de l'agriculture mérite de faire l'objet d'une attention particulière et d'être considéré comme prioritaire en matière d'intégration dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne;
- b) nous préconisons une coopération renforcée au niveau international avec d'autres conférences ministérielles et instances internationales et nous nous déclarons à cet égard résolus à contribuer au suivi de la Conférence ministérielle de Lisbonne sur la protection des forêts en Europe, notamment au Programme de travail conjoint pour la conservation et la mise en valeur de la diversité biologique et paysagère dans les écosystèmes forestiers;

7. Prenons note des progrès réalisés en vue d'élaborer un code de conduite paneuropéen des zones côtières et une loi type sur la gestion durable des zones côtières, en tant que source d'inspiration pour les législations et pratiques nationales;

8. Conscients de la nécessité de disposer des ressources financières, de gestion et autres indispensables pour la mise en oeuvre et l'intégration des objectifs et programmes sur la diversité biologique et paysagère dans les politiques sectorielles, recommandons aux gouvernements d'adapter leur cadre directif afin de développer des incitations économiques et financières propres à favoriser la conservation de la diversité biologique et paysagère dans d'autres secteurs; invitons instamment les donateurs, agissant aux niveaux bilatéral et multilatéral, ainsi que le secteur privé à accroître leur contribution, prions l'organe directeur de la Stratégie paneuropéenne de faciliter la recherche de mécanismes de financement novateurs et invitons le Comité de préparation des projets (CPP) à promouvoir les projets d'investissements, notamment de nature intersectorielle, en matière de diversité biologique et paysagère dans les pays d'Europe centrale et orientale;

9. Recommandons d'accorder plus d'importance à la conservation et à la gestion durable de la diversité biologique dans le programme PHARE de l'Union européenne et d'élargir la portée du règlement sur l'Europe de l'Est du programme TACIS, de sorte qu'il tienne dûment compte des objectifs de la diversité biologique et paysagère;

10. Demandons instamment à l'organe directeur de la Stratégie paneuropéenne de suivre l'application de la présente résolution en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les mécanismes existants en matière de contrôle et de présentation d'informations.
